

Ministère des Finances Canada
États financiers (non audités)

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2023 et de tous les renseignements qui y figurent incombe à la direction du ministère des Finances du Canada (le ministère). Ces états financiers ont été préparés par la direction à partir des politiques comptables du gouvernement du Canada, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes du secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans ces états financiers. Certains renseignements présentés dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative des postes en question. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation des rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières du Ministère. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des Comptes publics du Canada et figurant dans le Rapport sur les résultats ministériels du Ministère concordent avec ces états financiers.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF) conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à d'autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement; en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités; en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les membres du Ministère sont au fait des règlements, des politiques, des normes et des pouvoirs de la direction; et en procédant tous les ans à une évaluation fondée sur le risque de l'efficacité du système de CIRF.

Le système de CIRF est conçu pour atténuer les risques à un niveau raisonnable fondé sur un processus continu qui vise à identifier les risques clés, à évaluer l'efficacité des contrôles clés associés, et à apporter les ajustements nécessaires. Une évaluation fondée sur le risque du système de CIRF pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2023 a été réalisée conformément à la *Politique sur la gestion financière* du Conseil du Trésor, et ses résultats ainsi que les plans d'action qui en découlent sont résumés en annexe.

L'efficacité et le caractère du système de contrôle interne du Ministère sont examinés dans le cadre du travail effectué par le personnel de l'audit interne, qui procède à des audits périodiques des différents secteurs opérationnels du Ministère, et par le comité ministériel de vérification, qui surveille les responsabilités de la direction de maintenir des systèmes de contrôle adéquats et la qualité des rapports financiers.

Les états financiers du Ministère n'ont pas fait l'objet d'un audit.

Nick Leswick, le sous-ministre intérimaire
Ottawa, Canada
Le 7 septembre 2023

Christopher Veilleux
Le dirigeant principal des finances

Ministère des Finances Canada
État de la situation financière (non audité)
Au 31 mars

(en milliers de dollars)	2023	2022
Passifs		
Passif-dépôts (note 5)	1 158 080	1 882 973
Créditeurs et charges à payer (note 6)	2 812 199	3 539 485
Taxes et impôts à payer aux termes d'accords de perception fiscale (note 7)	5 247 479	26 189 035
Effets à payer à des organisations internationales (note 8)	90 568	83 774
Dettes échues (note 9)	720 171	817 695
Dettes non échues (note 10)	1 259 730 485	1 244 347 810
Comptes d'opérations de change - passifs (note 17)	44 150 823	42 251 337
Instruments financiers dérivés (note 11)	30 970 136	2 471 415
Obligation au titre de l'annuité à long terme (note 12)	1 697 211	1 791 259
Avantages sociaux futurs (note 13)	2 961	3 226
Total des passifs bruts	1 346 580 113	1 323 378 009
Passifs détenus pour le compte du gouvernement (note 14)	(90 568)	(83 774)
Total des passifs nets	1 346 489 545	1 323 294 235
Actifs financiers		
Montant à recevoir du Trésor	5 969 594	4 705 668
Encaisse détenue à titre de dépôts en garantie (note 15)	2 400 724	505 807
Monnaie canadienne	13 903	14 628
Débiteurs (note 16)	407 317	180 393
Taxes et impôts à recevoir aux termes d'accords de perception fiscale (note 7)	15 226 196	14 973 875
Comptes d'opérations de change - actifs (note 17)	169 390 189	146 282 350
Instruments financiers dérivés (note 11)	3 232 002	4 974 369
Prêts aux sociétés d'État (note 18)	85 925 521	73 636 770
Autres prêts à recevoir (note 19)	2 808 909	2 411 500
Investissements et souscriptions au capital-actions (note 20)	-	-
Total des actifs financiers bruts	285 374 355	247 685 360
Actifs financiers détenus pour le compte du gouvernement (note 14)	(3 757 269)	(3 032 557)
Total des actifs financiers nets	281 617 086	244 652 803
Dettes nettes ministérielles	1 064 872 459	1 078 641 432
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (note 24)	8 203	9 070
Charges payées d'avance	4	4
Total des actifs non financiers	8 207	9 074
Situation financière nette ministérielle	(1 064 864 252)	(1 078 632 358)
Situation financière nette ministérielle comprend :		
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts cumulés	1 040 062 033	(1 078 632 358)
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	(24 802 219)	-
Situation financière nette ministérielle	(1 064 864 252)	(1 078 632 358)

Obligations contractuelles (note 25); passifs éventuels (note 26)
 Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Nick Leswick, le sous-ministre intérimaire
 Ottawa, Canada. Le 7 septembre 2023.

Christopher Veilleux
 Le dirigeant principal des finances



Ministère des Finances Canada
État des résultats et de la situation financière nette ministérielle (non audité)
Pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)	2023 Résultats prévus	2023	2022
Charges			
Politiques économique et budgétaire	106 146 194	120 904 472	104 557 586
Services internes	77 235	86 446	74 802
Total des charges	106 223 429	120 990 918	104 632 388
Revenus			
Revenus de placements	1 755 983	2 670 254	1 250 500
Intérêts sur les dépôts bancaires	261 131	416 675	271 510
Frais pour risques courus	138 415	126 447	147 387
Ventes de pièces de monnaie canadienne	127 794	123 565	141 318
Gain net de change	-	544 174	124 579
Autres revenus	83 354	79 638	88 234
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement (note 29)	(2 366 677)	(3 960 728)	(2 023 509)
Total des revenus	-	25	19
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	106 223 429	120 990 893	104 632 369
Financement du gouvernement et transferts			
Encaisse nette fournie par (au) gouvernement		159 017 657	(11 937 409)
Variations des montants à recevoir du Trésor		1 263 926	271 195
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 27)		28 618	27 547
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts		(39 319 308)	116 271 036
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts cumulé – début de l'exercice		(1 078 632 358)	(962 361 322)
Incidence de l'adoption des nouvelles normes comptables au 1^{er} avril 2022 (note 3)			
Évaluation des obligations à rendement réel au coût après amortissement, rajustée pour l'application des indices de prix à la consommation (IPC) sur tous les flux de trésorerie futurs estimés		(748 983)	-
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts cumulé – début de l'exercice (ajusté)		(1 079 381 341)	(962 361 322)
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts cumulé – fin de l'exercice (ajusté)		(1 040 062 033)	(1 078 632 358)

Information sectorielle (note 28)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Ministère des Finances Canada
État des gains et pertes de réévaluation (non audité)
Pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)	2023	2022
Pertes de réévaluation cumulées – début de l'exercice	-	-
Incidence de l'adoption des nouvelles normes comptables le 1^{er} avril 2022 (note 3)		
Pertes de réévaluation sur Instruments financiers dérivés	22 960 162	-
Pertes de réévaluation cumulées – début de l'exercice (ajusté)	22 960 162	-
(Gains) et pertes de réévaluation survenus pendant l'exercice		
Instruments financiers dérivés	1 842 679	-
Gains et (pertes) de réévaluation reclassés dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle		
Instruments financiers dérivés	(622)	-
Pertes de réévaluation nettes	1 842 057	-
Pertes de réévaluation cumulées – fin de l'exercice	24 802 219	-

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Ministère des Finances Canada
État de la variation de la dette nette ministérielle (non audité)
Pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)	2023	2022
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts	(39 319 308)	116 271 036
Variations attribuables aux actifs non financiers		
Immobilisations corporelles	(867)	(884)
Charges payées d'avance	-	2
Variation totale attribuable aux actifs non financiers	(867)	(882)
Pertes de réévaluation nettes	1 842 057	-
Augmentation nette de la dette ministérielle	(37 478 118)	116 270 154
Dette nette ministérielle – début de l'exercice	1 078 641 432	962 371 278
Incidences de l'adoption des nouvelles normes comptables au 1^{er} avril 2022 (note 3)		
Pertes de réévaluation cumulées	22 960 162	-
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts cumulé	748 983	-
Dette nette ministérielle – début de l'exercice (ajusté)	1 102 350 577	962 371 278
Dette nette ministérielle – fin de l'exercice	1 064 872 459	1 078 641 432

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Ministère des Finances Canada
État des flux de trésorerie (non audité)
Pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)	2023	2022
Activités de fonctionnement		
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	120 990 893	104 632 369
Éléments n'affectant pas l'encaisse		
(Pertes) gains de change non réalisés	(6 994 563)	2 199 304
change Gains (pertes) de change non réalisés sur les comptes de	6 710 941	(3 333 126)
Taux d'intérêt effectif	(9 706 868)	(3 414 082)
Obligation au titre de l'annuité à long terme		
Ajustement à l'obligation du Ministère	24 000	-
Accroissement du passif de l'annuité à long terme	(30 685)	(31 563)
Total de l'obligation au titre de l'annuité à long terme	(6 685)	(31 563)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(28 618)	(27 547)
Amortissement des escomptes sur les prêts aux sociétés d'État	55 833	6 563
Amortissement des escomptes sur les prêts à recevoir	1 435	1 705
Amortissement des immobilisations corporelles	(901)	(905)
Changement de l'encaisse donné en garanties déposées à l'égard de contrepartie	2 622 788	(1 802 144)
Autres variations de l'état de la situation financière :		
Augmentation (diminution) nette des actifs	251 621	(2 235 521)
Diminution (augmentation) nette des passifs	21 666 129	(14 746 322)
Versements de l'annuité à long terme	100 733	100 556
Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement	135 662 738	81 349 287
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	9	2
Encaisse utilisée pour les activités d'investissement en immobilisations	9	2
Activités d'investissement		
Investissements dans les comptes d'opérations de change	47 905 781	57 734 620
Remboursements aux comptes d'opérations de change	(33 534 971)	(41 160 989)
Émission de prêts aux sociétés d'État	62 443 267	61 012 560
Remboursement de prêts aux sociétés d'État	(50 210 349)	(53 874 397)
Émission d'autres prêts à recevoir	27 078	-
Remboursement d'autres prêts à recevoir	(2 290)	(153 903)
Encaisse utilisée pour (provenant par) les activités d'investissement	26 628 516	23 557 891
Activités de financement		
Émission nette de swaps de devises	1 037 831	410 864
Émission de titres de créance	(611 491 266)	(741 354 992)
Remboursement de titres de créance	607 179 829	624 099 539
Encaisse provenant par les activités de financement	(3 273 606)	(116 844 589)
Encaisse nette fournie par (au) gouvernement du Canada	159 017 657	(11 937 409)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes aux états financiers (non audité)

1. Mandat et objectifs

Le ministère des Finances du Canada (le ministère) est constitué aux termes de la *Loi sur la gestion des finances publiques* à titre de ministère du gouvernement du Canada (le gouvernement).

Le ministère est responsable de la gestion globale de l'économie canadienne. Cette gestion comprend la préparation du budget fédéral annuel, ainsi que la prestation de conseils au gouvernement au sujet de questions économiques et budgétaires, de politiques fiscales et tarifaires, de mesures sociales, d'enjeux liés à la sécurité, de la stabilité financière et d'engagements internationaux du Canada. Le ministère joue un rôle important à titre d'organisme central, en collaborant avec d'autres ministères pour veiller à l'exécution du programme du gouvernement et permettre aux ministres de bénéficier d'analyses et de conseils de grande qualité.

Les responsabilités du Ministère comprennent notamment :

- la préparation du budget fédéral et de la mise à jour des projections économiques et budgétaires;
- l'élaboration de lois et de politiques fiscales et tarifaires;
- la gestion des emprunts fédéraux sur les marchés financiers;
- la conception et l'administration des principaux paiements de transfert fédéraux aux provinces et aux territoires;
- l'élaboration de politiques et de lois pour le secteur financier;
- la représentation du Canada au sein de diverses institutions et de divers groupes financiers internationaux; et
- la préparation du Rapport financier annuel du gouvernement du Canada et, en collaboration avec le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada et le receveur général du Canada, des Comptes publics du Canada.

Pour obtenir son résultat stratégique, le ministère élabore ses plans et ses priorités en fonction de sa responsabilité essentielle, à savoir la Politique économique et financière, déterminée conformément au Cadre ministériel des résultats, et de ses fonctions de Services internes.

Politiques économique et budgétaire : Élaborer le budget fédéral et la Mise à jour économique et budgétaire, et fournir des analyses et des conseils au gouvernement du Canada sur les politiques économiques, fiscales et sociales, les relations fédérales-provinciales, y compris les paiements de transfert et d'impôt, le secteur financier, la politique fiscale, le commerce international et les finances.

Services internes : Groupes d'activités et de ressources connexes que le gouvernement fédéral considère comme des services de soutien aux programmes ou qui sont requis pour respecter les obligations d'une organisation. Les Services internes sont composés des 10 catégories de services suivantes : services de gestion des acquisitions, services de communication, services de gestion financière, services de gestion des ressources humaines, services de gestion de l'information, services de technologie de l'information, services juridiques, services de gestion et de surveillance, services de gestion du matériel, et services de gestion des biens immobiliers.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du gouvernement, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Modifications de méthodes comptables

Le ministère a adopté de nouvelles normes comptables émises par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) qui s'applique à l'exercice du ministère à compter du 1^{er} avril 2022, à savoir SP 3450 *Instruments financiers*, SP 2601 *Conversion des devises*, SP 1201 *Présentation des états financiers*, et SP 3041 *Placements de portefeuille*. Par conséquent, le ministère a modifié certaines de ses méthodes comptables pour les instruments financiers à compter du 1^{er} avril 2022. Puisque ces méthodes comptables n'ont pas été appliquées rétroactivement aux résultats de l'exercice terminé le 31 mars 2022, le ministère divulgue dans la présente note ses méthodes comptables pour les exercices de 2023 et 2022, le cas échéant. Se reporter à la note 3 pour de plus amples renseignements sur l'incidence de l'adoption de ces nouvelles normes comptables.

Base d'évaluation

Ces états financiers ont été établis sur la base du coût historique, à l'exception de ce qui suit :

- les instruments financiers, autres que les dérivés, sont évalués au coût ou au coût après amortissement ; et
- depuis le 1^{er} avril 2022, les instruments financiers dérivés sont évalués à la juste valeur.

Les principales conventions comptables du Ministère sont les suivantes :

a) Autorisations parlementaires

Le ministère est financé par le gouvernement au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties au ministère ne correspond pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle (l'état des résultats) ainsi que dans l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires. La note 4 présente un rapprochement entre les états financiers et les autorités fournies au ministère.

Les montants des résultats prévus dans l'état des résultats correspondent aux montants rapportés dans *l'état des résultats prospectifs intégrés au Plan ministériel 2022-2023*.

b) Encaisse nette fournie (au) par le gouvernement du Canada

Le ministère fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par le ministère est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par le ministère sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie (au) par le gouvernement est la différence entre toutes les entrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.

c) Montants à recevoir du Trésor

Le montant à recevoir du Trésor découle d'un écart temporaire entre le moment où une opération affecte les autorisations du Ministère et le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que le ministère a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs.

d) Instruments financiers**Classement et évaluation**

À compter du 1^{er} avril 2022, le ministère classe les instruments financiers selon leur bases d'évaluation, dans les catégories suivantes : i) coût ou coût après amortissement; et ii) juste valeur.

Le tableau suivant résume la classification des instruments financiers au 31 mars 2023.

	Monnaie ¹	Classement / évaluation	Valeur comptable
Passifs financiers			
Passif-dépôts	CAD / devises	Coût ou coût après amortissement	1 158 080
Créditeurs et charges à payer	CAD	Coût ou coût après amortissement	2 812 199
Comptes d'opérations de change	Devises	Coût ou coût après amortissement	44 150 823
Dette échue	CAD	Coût ou coût après amortissement	720 171
Dette non échue			
Dette intérieure	CAD	Coût ou coût après amortissement	1 243 696 184
Dette extérieure	Devises	Coût ou coût après amortissement	16 034 301
Obligation au titre de l'annuité à long terme	CAD	Coût ou coût après amortissement	1 697 211
Effets à payer à des organisations internationales	Devises	Coût ou coût après amortissement	90 568
Instruments financiers dérivés			
Swaps de devises	CAD / devises	Juste valeur	4 632 809
Contrats de change à terme	Devises	Juste valeur	54 452
Ententes d'indemnisation avec la Banque du Canada	CAD	Juste valeur	26 282 875
Actifs financiers			
Encaisse détenue à titre de dépôts en garantie	CAD / devises	Coût ou coût après amortissement	2 400 724
Débiteurs	CAD	Coût ou coût après amortissement	407 317
Comptes d'opérations de change	Devises	Coût ou coût après amortissement	169 390 189
Prêts aux sociétés d'État	CAD	Coût ou coût après amortissement	85 925 521
Autres prêts à recevoir	CAD / devises	Coût ou coût après amortissement	2 808 906
Instruments financiers dérivés			
Swaps de devises	CAD / devises	Juste valeur	3 228 316
Contrats de change à terme	Devises	Juste valeur	3 686
Ententes d'indemnisation avec la Banque du Canada	CAD	Juste valeur	-
Investissements et souscriptions au capital-actions	Devises ²	Coût ou coût après amortissement	-

¹ Les gains et les pertes de change des instruments financiers libellés en devises, y compris l'élément de gain ou de perte de change des variations de la juste valeur, sont comptabilisés directement dans l'État des résultats.

² Les investissements et les souscriptions au capital-actions libellés en devises sont des instruments financiers non monétaires évalués au taux de change historique.

Comptabilisation et décomptabilisation

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés lorsque le ministère devient partie aux dispositions contractuelles des instruments.

À compter du 1^{er} avril 2022 et appliqués prospectivement, les achats et les ventes de titres négociables par l'intermédiaire d'une Bourse ou d'un marché de valeurs mobilières reconnus sont comptabilisés à la date de transaction. Avant le 1^{er} avril 2022, tous les achats et les ventes des titres négociables étaient comptabilisés à la date de règlement.

À compter du 1^{er} avril 2022 et appliqués prospectivement, pour les instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, les coûts de transaction sont inclus dans la valeur comptable lors de la comptabilisation initiale, tandis que pour les instruments évalués à la juste valeur, les coûts de transaction sont passés en charges. Avant le 1^{er} avril 2022, tous les coûts de transaction étaient passés en charges au fur et à mesure qu'ils étaient engagés.

Le ministère décomptabilise un passif financier, ou des parties de celui-ci, lorsque le passif est éteint par le paiement de l'obligation ou que le ministère est autrement juridiquement dégagé de sa responsabilité première à l'égard du passif.

État des gains et pertes de réévaluation

À compter du 1^{er} avril 2022, les états financiers du ministère contiennent un nouvel état, l'État des gains et pertes de réévaluation. L'État des gains et pertes de réévaluation enregistre les variations de la juste valeur des instruments financiers classés dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur, jusqu'à ce que les instruments financiers soient décomptabilisés. Lorsque les instruments sont décomptabilisés, les gains ou les pertes de réévaluation cumulés associés aux éléments décomptabilisés sont retirés de l'État des gains et pertes de réévaluation et reclassés dans l'État des résultats.

Méthode du taux d'intérêt effectif

À compter du 1^{er} avril 2022 et appliqués prospectivement, les revenus d'intérêts et les charges d'intérêts sont déterminés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Avant le 1^{er} avril 2022, certains primes et escomptes étaient amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie de l'instrument, et certains autres primes et escomptes étaient amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La méthode du taux d'intérêt effectif (MTIE) répartit les revenus d'intérêts et les charges d'intérêts entre les exercices au long de la durée de vie prévue de l'instrument. Selon la MTIE, les revenus d'intérêts et les charges d'intérêts sont calculés en appliquant le taux d'intérêt effectif (TIE) à la valeur comptable de l'instrument. Le TIE est le taux qui actualise exactement les encaissements ou décaissements futurs estimés sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, le cas échéant, sur une période plus courte, jusqu'à la valeur comptable nette de l'instrument.

Évaluations à la juste valeur

Les évaluations à la juste valeur des instruments financiers de la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur sont classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur classe les évaluations à la juste valeur dans l'un des trois niveaux suivants :

- niveau 1: les prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- niveau 2: les données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement ou indirectement (à savoir des dérivés de prix, comme des taux d'intérêt ou des écarts de crédit); et
- niveau 3: les données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (comme des hypothèses formulées par des participants aux marchés).

Le ministère utilise les données observables pour évaluer la juste valeur lorsque de telles données existent. Un instrument financier est classé en fonction du niveau de données le plus bas qui est considéré comme significatif pour l'évaluation de la juste valeur.

e) Conversion des devises

Les opérations en devises sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date des opérations. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les gains et les pertes résultant d'opérations de change sont inclus dans les revenus ou les charges de l'état des résultats et de la situation financière nette du Ministère.

À compter du 1^{er} avril 2022, le ministère choisit de comptabiliser tous les gains et pertes de change directement dans l'état des résultats, y compris les gains et pertes de change survenus avant le règlement ou la décomptabilisation. Ce traitement choisi est conforme à la politique appliquée avant le 1^{er} avril 2022 pour les gains et pertes de change.

f) Revenus

- Les revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.
- Revenus d'intérêts
 - À compter du 1^{er} avril 2022 et appliqué prospectivement, les revenus d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.
 - Avant le 1^{er} avril 2022, certaines primes et escomptes étaient amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire au long de la durée de vie de l'instrument, et certains autres primes et escomptes étaient amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.
- Les revenus de placement autre que les revenus d'intérêts sont reconnus comme revenu conformément aux conditions sous-jacentes de l'accord ou la disposition législative applicable.
- Les ventes de pièces de monnaie canadienne sont constatées dans la période où elles ont lieu.
- Les intérêts sur les dépôts bancaires sont constatés dans les revenus au moment où ils sont gagnés.
- Les gains de change sont calculés au taux en vigueur au moment de la transaction et à la fin de l'exercice, selon le cas sur les postes libellés en monnaie étrangère.
- Les frais pour risques courus sont constatés au moment où elles sont gagnées et calculées en fonction du programme de garantie et/ou contrat de base.
- Les chèques et mandats du receveur général ainsi que les chèques de comptes bancaires non encaissés de tous les ministères et organismes sont constatés dans les revenus du Ministère s'ils demeurent en circulation 10 ans après leur date d'émission.
- Les obligations échues et non réclamées sont constatées dans les revenus si elles ne sont pas présentées pour remboursement 15 ans après la date de rachat ou de l'échéance, selon la date la plus imminente.
- Les soldes bancaires non réclamés sont constatés dans les revenus si leur propriétaire n'y a pas touché depuis 40 ans pour les montants inférieurs à 1 000 dollars et depuis 100 ans pour les montants supérieurs à 1 000 dollars.
- Les autres revenus sont comptabilisés dans l'exercice pendant lequel les opérations ou les faits sous-jacents surviennent.

- Les revenus gagnés pour le compte du gouvernement sont des revenus qui ne sont pas disponibles à être dépensés à nouveau et qui ne peuvent servir à acquitter les passifs du Ministère. Bien que l'on s'attende à ce que le sous-ministre maintienne le contrôle comptable, il n'a pas l'autorité sur la disposition des revenus non disponibles à dépenser à nouveau. Par conséquent, les revenus non disponibles sont présentés en réduction du montant brut des revenus du Ministère.

g) Charges

- Les charges du Ministère sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.
- Intérêts et autres frais
 - À compter du 1^{er} avril 2022 et appliqué prospectivement, les intérêts et autres frais sont calculés par la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour la dette classée dans la catégorie coût ou coût après amortissement, les coûts de transaction (y compris les coûts d'émission de nouvelle dette) sont ajoutés à la valeur comptable lors de leur comptabilisation initiale; ultérieurement, ils sont comptabilisés dans les charges d'intérêts selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais de service de la dette publique sont passés en charges au moment où ils sont engagés, et sont présentés dans les intérêts et autres frais.
 - Avant le 1^{er} avril 2022, les primes et les escomptes sur la dette étaient amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie de l'instrument. Les coûts d'émission de nouvelle dette ont été comptabilisés en charges au fur et à mesure qu'ils étaient engagés et présentés dans les intérêts et autres frais.
- Les paiements de transfert sont comptabilisés à titre de charges lorsque les autorisations de paiement existent et que le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité ou a rempli les conditions d'admissibilité établies dans le cadre du programme. En ce qui concerne les paiements de transfert ne faisant pas partie d'un programme existant, la charge est constatée lorsque le Parlement a approuvé la loi habilitante ou l'autorisation de paiement avant que les états financiers ne soient achevés.
- Les charges de fonctionnement sont passées en charges au moment où elles sont engagées.
- Le coût de pièces de monnaie canadienne vendues est constaté dans la période où les ventes ont lieu.
- Les pertes de change nettes sont calculées au taux en vigueur au moment de la transaction et à la fin de l'exercice, selon le cas sur les postes libellés en monnaie étrangère.
- Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent le droit en vertu de leurs conditions d'emploi respectives.
- Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les locaux, les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires et les services juridiques sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif.
- Les charges comprennent l'amortissement des immobilisations corporelles utilisées dans le cadre des activités, qui sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation.

h) Avantages sociaux futurs

Avantages sociaux futurs comprennent les prestations de retraite et les Indemnités de départ.

Prestations de retraite : Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime d'avantages sociaux multi employeurs sponsorisé et administré par le gouvernement. L'obligation financière du Ministère relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les cotisations du Ministère au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale du Ministère découlant du régime. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement répondant au régime.

Indemnités de départ : L'accumulation d'indemnités de départ pour les départs volontaires a cessé pour les groupes d'employés pertinents. L'autre coût pour les employés qui n'ont touché aucune indemnité est calculé à l'aide de l'information tirée des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle au titre des prestations de départ pour l'ensemble du gouvernement.

i) Stocks de pièces de monnaie

Les stocks de pièces de monnaie canadienne sont évalués au moindre de leur coût et de leur valeur de réalisation nette. Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen.

j) Débiteurs

Les débiteurs sont présentés au moindre du coût après amortissement ou de la valeur nette de réalisation. Une provision est établie pour les débiteurs dont le recouvrement est incertain.

k) Comptes d'opérations de change

Les dépôts à court terme, les titres négociables et les droits de tirage spéciaux détenus dans les comptes d'opérations de change sont inscrits au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. À compter du 1^{er} avril 2022 et appliqué prospectivement, les achats et les ventes de titres sont comptabilisés à la date de transaction. Avant le 1^{er} avril 2022, les achats et ventes de titres étaient enregistrés du règlement des opérations. Des réductions pour refléter une baisse non temporaire de la juste valeur des titres sont incluses dans les gains ou pertes nets de change à l'état des résultats.

Les souscriptions, les allocations de droits de tirage spéciaux, les effets à payer et les prêts à recevoir du Fonds monétaire international sont inscrits au coût.

l) Prêts à recevoir

Les prêts à recevoir, y compris les prêts aux sociétés d'État et autres prêts à recevoir, sont inscrits dans un premier temps au coût et, s'il y a lieu, sont ensuite rajustés de façon à tenir compte des conditions de faveur tel que les prêts à long terme, à taux d'intérêt faible ou nul. Une provision pour moins-value est appliquée afin de réduire la valeur comptable à des montants qui correspondent approximativement à leur valeur de réalisation nette. La provision est calculée selon les pertes probables estimatives qui existent relativement au reste du portefeuille.

Après la comptabilisation initiale, les prêts à recevoir sont évalués au coût après amortissement.

Cependant, quand le terme des prêts est assorti de conditions de faveur, comme dans le cas des prêts fournis avec une clause à taux d'intérêt faible ou nul, le prêt est initialement comptabilisé à sa valeur actualisée nette estimée et la perte immédiate est comptabilisée dans l'état des résultats et dans l'état de situation financière nette du Ministère. L'escompte qui en résulte est amorti aux recettes chaque année pour tenir compte de la variation de la valeur actualisée des prêts en cours.

m) Investissements et souscriptions au capital-actions

Les investissements et les souscriptions au capital-actions sont inscrits au coût, net des provisions pour moins-value. Les provisions sont déterminées sur une combinaison de retour anticipé et de la probabilité de recouvrement de capital. Étant donné leur nature, on ne s'attend pas à ce que certains investissements dans des institutions financières internationales génèrent des retours financiers directs. Par conséquent, on ne s'attend pas à ce qu'ils soient recouverts. Dans de tels cas, des provisions pour non-recouvrement sont établies par rapport aux investissements.

n) Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur fluctue en fonction de la variation des taux d'intérêt, des taux de change, des justes valeurs ou d'autres mesures financières spécifiées dans les contrats de base. Les instruments financiers dérivés auxquels le ministère est actuellement parti sont des swaps de devises, contrats de change à terme et certaines ententes d'indemnisation entre le ministère et la Banque du Canada en vertu desquelles le ministère recevra (remboursera) tout gain (perte) que la Banque encoure des aliénations de titres par la Banque en vertu des programmes d'achat d'obligations du gouvernement du Canada, d'obligations de sociétés et d'obligations provinciales (programmes d'achat d'obligations).

À compter du 1^{er} avril 2022, les instruments financiers dérivés sont évalués à la juste valeur dans l'état de la situation financière. Les variations de la juste valeur des instruments financiers, à l'exception de tout gain ou perte de change connexe, sont comptabilisées dans l'état des gains et pertes de réévaluation. Lorsque les instruments financiers dérivés sont décomptabilisés, les gains ou les pertes de réévaluation cumulés associés aux éléments décomptabilisés, autres que ceux liés au change, sont transférés de l'état des gains et pertes de réévaluation à l'état des résultats.

Avant le 1^{er} avril 2022, les accords de swaps de devises et les contrats de change à terme étaient initialement comptabilisés au coût dans l'état de la situation financière et, à chaque date d'états financiers ultérieure, les montant notionnels libellés en devises étaient convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à cette date. Les profits ou pertes non réalisés associés qui sont dus aux fluctuations de la valeur en devises faisant l'objet des accords de swaps et des contrats prospectifs étaient comptabilisés dans l'état de situation financière au titre de gain ou perte net de change dans l'état des résultats

Avant le 1^{er} avril 2022, les gains ou les pertes sur les dérivés d'indemnisation du programme d'achat d'obligations étaient comptabilisés dans l'état des résultats lorsque la Banque du Canada réalisait des gains ou des pertes dans le cadre des programmes.

Dans l'état des résultats et dans l'état de la situation financière nette du Ministère, les revenus d'intérêts et les charges sur les accords de swaps de devises sont présentés dans les intérêts sur les dettes non échues.

Pour ce qui est des accords de swaps de devises dans lesquels les emprunts sur le marché intérieur sont convertis en emprunts en devises, tout gain ou toute perte de change réalisé est compensé par les différences de change sur les investissements en devises détenus dans le Compte du fonds des changes. En ce qui a trait aux contrats de change à terme, tout gain ou perte de change réalisé est compensé par tout gain ou perte de change réalisé sur les prêts à recevoir du Fonds monétaire international.

Dérivés incorporés

À compter du 1^{er} avril 2022 et appliqué prospectivement, les dérivés incorporés sont séparés des contrats hôtes et comptabilisés en tant que dérivés lorsque toutes les conditions suivantes sont réunies : a) les caractéristiques économiques et les risques que présente le dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés aux caractéristiques économiques et aux risques que présente le contrat hôte; b) un instrument séparé comportant les mêmes conditions que le dérivé incorporé répondrait à la définition d'un dérivé; c) l'instrument hybride (composé) n'est pas évalué à la juste valeur.

o) Immobilisations corporelles

Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 10 000 dollars sont comptabilisées dans un premier temps dans l'état de la Situation Financière à leur coût d'achat. Le ministère n'inscrit pas à l'actif les biens incorporels, les œuvres d'art et les trésors historiques ayant une valeur culturelle, esthétique ou historique, les biens situés dans les réserves définies au sens de la loi sur les indiens et les collections dans les musées.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

Catégorie d'immobilisations	Période d'amortissement
Équipements informatiques	trois à dix ans
Logiciels informatiques	trois ans
Améliorations locatives	le moindre du reste de la durée du bail ou de la vie utile de l'amélioration
Machinerie et équipement	cinq à dix ans
Véhicules	trois à cinq ans

p) Dette

La dette est initialement comptabilisée dans l'état de la situation financière au produit net de l'émission et, à compter du 1^{er} avril 2022 et appliqué prospectivement, net de coûts de transaction, qui comprennent les frais d'émission de titre de créance, le cas échéant. Avant le 1^{er} avril 2022, les coûts de transaction passaient en charges au moment où ils étaient engagés.

À compter du 1^{er} avril 2022 et appliqué prospectivement, les primes et les escomptes résultant sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Avant le 1^{er} avril 2022, les primes et les escomptes étaient amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie de l'instrument.

Pour chaque série d'obligations à rendement réel émises, les intérêts semestriels et le principal à payer à l'échéance sont indexés à la variation cumulative de l'indice des prix à la consommation (IPC) du Canada par rapport à l'IPC applicable à la date d'émission initiale de la série.

À compter du 1^{er} avril 2022 et appliqué prospectivement, les flux de trésorerie futurs estimés d'intérêts et de principal à payer sont révisés à chaque date d'états financiers en utilisant les plus récents IPC qui s'appliquent à chaque série. La valeur comptable des obligations à rendement réel dans l'état de la situation financière est ajustée pour correspondre à la valeur actualisée des flux de trésorerie révisés à chaque date de clôture, actualisée au taux d'intérêt effectif. L'ajustement de la valeur comptable du passif qui en résulte est comptabilisé comme un gain ou une perte dans Intérêts sur la dette non échue dans l'état des résultats.

Avant le 1^{er} avril 2022, les montants comptabilisés dans l'état de la situation financière pour les intérêts courus à payer des obligations à rendement réel et le principal à payer sont ajustés à chaque date de déclaration à l'aide des indices de l'IPC applicables à chaque série à cette date, et un gain ou une perte correspondante sont comptabilisés dans l'état des résultats et dans l'état situation financière nette du Ministère.

La dette qui a atteint son échéance contractuelle, mais qui n'a pas encore été remboursée, est reclassée à sa valeur nominale de la dette non échue à la dette échue.

Échange ou rachat de dette

Lorsque l'échange ou le rachat d'une obligation négociable se traduit par l'extinction de la dette, la différence entre la valeur comptable de l'instrument d'emprunt et la contrepartie nette qui est versée est constatée dans l'état des résultats.

Une extinction survient au rachat de l'obligation ou lorsqu'une obligation est échangée avec un détenteur d'obligations et que les modalités de la créance originale et celles de la créance de remplacement diffèrent substantiellement les unes des autres. On considère que les modalités des obligations échangées diffèrent substantiellement lorsque la valeur actualisée des flux de trésorerie aux termes des nouvelles modalités, y compris lorsque l'échange est actualisé au moyen du taux d'intérêt effectif moyen de la créance originale, diffère d'au moins 10 % par rapport à la valeur actualisée du flux de trésorerie restant de la créance originale.

Si un échange d'obligations avec un détenteur d'obligations ne se traduit pas par une extinction, la valeur comptable du passif est rajustée en fonction des montants versés au moment de l'échange, et les primes ou escomptes non amortis relatifs à la créance originale et survenant au moment de l'échange sont amortis sur la durée restante à courir jusqu'à l'échéance de la créance de remplacement. À compter du 1^{er} avril 2022 et appliqué prospectivement, la méthode du taux d'intérêt effectif est utilisée pour amortir les primes et les escomptes non amortis; avant le 1^{er} avril 2022, les primes et les escomptes non amortis étaient amortis selon la méthode linéaire.

q) Obligation au titre de l'annuité à long terme

L'obligation au titre de l'annuité à long terme est évaluée dans l'état de la situation financière au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Lors de la comptabilisation initiale, l'obligation au titre de l'annuité à long terme a été évaluée comme la valeur actualisée des flux de trésorerie nets futurs estimatifs, à l'aide des taux applicables à la date de la comptabilisation initiale. Les variations des flux de trésorerie futurs estimés ajustent l'obligation par la valeur actualisée des variations, actualisée à l'aide du taux d'intérêt effectif d'origine, avec un ajustement correspondant comptabilisé dans l'état des résultats. Les charges d'intérêt découlant de l'accumulation du passif pour chaque période sont comptabilisées comme charges dans l'état des résultats et dans l'état de situation financière nette du Ministère. Aux fins de la présentation, les ajustements des flux de trésorerie futurs estimatifs et les charges d'intérêt sont incluses dans les charges de paiements de transfert dans la note d'information sectorielle (note 28).

r) Garantie en vertu des accords de swaps de devises

Lorsque le gouvernement reçoit une garantie d'une contrepartie du swap sous forme d'espèces, les passifs-dépôts sont comptabilisés dans l'état de la situation financière jusqu'à ce que la garantie soit retournée à la contrepartie ou que la contrepartie soit en défaut en vertu de l'accord de swap. La garantie reçue par le gouvernement sous forme de titres donnés en garantie par une contrepartie ne sont pas comptabilisées comme des actifs. La garantie fournie par le gouvernement sous forme d'espèces est comptabilisée comme un actif dans l'état de la situation financière. Lorsque le gouvernement reporte une garantie sous forme de titres, les titres demeurent comptabilisés dans l'état de la situation financière.

s) Passif-dépôts

Les dépôts remboursables sur demande et la garantie sous forme de liquidités reçue par le gouvernement dans le cadre de ses accords de swaps de devises sont comptabilisés comme des passifs.

t) Passifs et actifs financiers détenus pour le compte du gouvernement

Les passifs et les actifs financiers détenus pour le compte du gouvernement sont présentés dans ces états financiers, car le sous-ministre doit en assurer le contrôle comptable. Toutefois, des déductions sont faites pour ces postes afin d'arriver aux passifs nets et aux actifs financiers nets du Ministère dans l'état de la situation financière.

La classification des actifs financiers détenus pour le compte du gouvernement est déterminée en fonction (i) de la disponibilité des actifs pour acquitter les passifs du Ministère et (ii) la capacité d'augmenter les avoirs des actifs sans autre autorisation du Parlement. Les actifs financiers qui ne répondent pas à ces deux critères sont considérés comme étant détenus pour le compte du gouvernement. Certains passifs qui financent directement ces actifs sont considérés comme dus au nom du gouvernement.

u) Opérations entre apparentés

Les opérations entre apparentés, autres que les opérations interentités, sont comptabilisées à la valeur d'échange.

Les opérations interentités sont des opérations entre des entités contrôlées par des capitaux communs. Les opérations interentités, autres que des opérations de réorganisation, sont comptabilisées sur une base brute et elles sont mesurées selon la valeur comptable, à l'exception de ce qui suit :

- i) les services fournis ou reçues sur une base de recouvrement des coûts sont reconnus comme revenus et charges, respectivement, sur une base brute et évalués à la valeur d'échange; et
- ii) certains services reçus sans frais sont comptabilisés au titre de charges au coût estimatif des services reçus.

v) Passif éventuel

Le passif éventuel représente des obligations possibles qui peuvent devenir des obligations réelles selon que certains événements futurs se produisent ou non. Dans la mesure où l'événement futur risque de se produire ou non et si on peut établir une estimation raisonnable de la perte, on comptabilise un passif estimatif et une charge. Si la probabilité ne peut être déterminée ou s'il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant, l'éventualité est présentée dans les notes complémentaires aux états financiers.

Des provisions pour le passif sont établies aux termes d'un programme de garanties d'emprunt s'il est possible qu'un paiement soit versé et qu'un montant soit évalué.

w) Actif éventuel

L'actif éventuel représente des biens possibles qui peuvent devenir de véritables biens selon que certains événements futurs se produisent ou non. Si l'événement de confirmation futur est susceptible de se produire, l'actif éventuel est présenté dans les notes complémentaires aux états financiers.

x) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés et divulgués des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les états financiers. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif éventuel, les provisions pour moins-value se rapportant aux prêts à recevoir, les provisions pour moins-value se rapportant aux investissements et souscriptions au capital-actions, les escomptes sur prêts à recevoir, les courus des taxes et impôts à recevoir et à payer aux termes d'accords de perception fiscale, le passif au titre d'avantages sociaux futurs, les flux de trésorerie futurs estimés du passif des rentes à long terme, et la juste valeur des instruments financiers. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, tous les rajustements nécessaires sont comptabilisés ou divulgués dans les états financiers dans l'année où ils sont connus.

3. Adoption de nouvelles normes comptables

Le ministère a adopté les nouvelles normes comptables émises par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) qui s'applique à l'exercice du ministère à compter du 1^{er} avril 2022, à savoir SP 3450 *Instruments financiers*, SP 2601 *Conversion des devises*, SP 3041 *Placements de portefeuille*, et SP 1201 *Présentation des états financiers*. Le SP 3450 traite la comptabilisation et décomptabilisation, le classement, l'évaluation et divulgation des instrument financiers, tandis que SP 2601 traite la comptabilisation des opérations libellées en devise. Le SP 1202 établit les principes généraux et les normes d'information applicables aux états financiers.

Conformément aux normes SP 3450 et SP 2601, les états financiers des exercices antérieurs n'ont pas été retraités lors de l'adoption des nouvelles normes. Au lieu de cela, au moment de l'adoption de ces nouvelles normes le 1^{er} avril 2022 :

- le ministère a comptabilisé et a classé tous les actifs financiers et les passifs financiers dans son état de la situation financière conformément au SP 3450.
- le ministère a introduit un nouvel état financier, l'état des gains et pertes de réévaluation, qui enregistre les gains et les pertes de réévaluation des dérivés. Les gains et les pertes de réévaluation cumulés, ainsi que le coût de fonctionnement net cumulé après le financement et les transferts gouvernementaux, forment la situation financière nette du ministère.
- le ministère a choisi, à compter du 1^{er} avril 2022 et appliqué prospectivement, de comptabiliser tous les gains et pertes de change résultant d'opérations en devises dans l'état des résultats, y compris les gains et pertes de change survenus avant le règlement ou la décomptabilisation. Ce traitement choisi est conforme à la politique appliquée avant le 1^{er} avril 2022 pour les gains et les pertes de change.
- pour les instruments financiers évalués au coût après amortissement, les primes et les escomptes non amortis précédemment comptabilisés au 31 mars 2022 sont inclus dans leur valeur comptable d'ouverture au 1^{er} avril 2022.
- Pour les instruments financiers évalués à la juste valeur :
 - o la différence entre les justes valeurs des instruments financiers et les valeurs comptables antérieures au 31 mars 2022, le cas échéant, a été comptabilisée à titre d'ajustement des gains et pertes de réévaluation cumulés au 1^{er} avril 2022, soit le début de l'exercice terminé le 31 mars 2023. L'ajustement des gains et pertes de réévaluation cumulés au 1^{er} avril 2022 a été une perte cumulée de 23,0 milliards de dollars.
 - o les variations de la juste valeur des instruments financiers antérieures au 1^{er} avril 2022, autres que toute composante liée aux gains ou pertes de change, sont comptabilisées comme gains ou pertes de réévaluation dans l'état des gains et pertes de réévaluation jusqu'à ce que les instruments soient décomptabilisés. Lorsque les instruments sont décomptabilisés, les gains ou pertes de réévaluation cumulés sont retirés de l'état des gains et pertes de réévaluation et reclassés dans l'état des résultats.
- le ministère a établi une méthode comptable prospective visant l'identification des dérivés incorporés dans les contrats qu'il a conclus.

De plus, lors de l'adoption du SP 3450 pour les obligations à rendement réel, le ministère a ajusté la méthode utilisée pour évaluer ces obligations au coût après amortissement, ce qui a entraîné une augmentation de la valeur comptable de ces obligations de 749 millions de dollars au 1^{er} avril 2022, et une diminution correspondante de coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts cumulés.

a) Incidences d'adoption des nouvelles normes comptables sur la situation financière nette ministérielle

Les incidences d'adoption de SP 3450 et SP 2601 au 1^{er} avril 2022 sont présentées dans le tableau suivant.

(en milliers de dollars)	Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts cumulés	Pertes de réévaluation nettes	Situation financière nette ministérielle
Solde de fermeture, 31 mars 2022	1 078 632 358	-	1 078 632 358
Incidence de l'adoption des nouvelles normes comptables au 1^{er} avril 2022			
Obligations à rendement réel ¹	748 983	-	748 983
Instruments financiers dérivés évalués à la juste valeur ²			
Ententes d'indemnisation des programmes d'achat d'obligations de la Banque du Canada	-	21 082 726	21 082 726
Swaps de devises	-	1 876 814	1 876 814
Contrats de change à terme	-	622	622
Total d'incidence de l'adoption des nouvelles normes comptables au 1^{er} avril 2022	748 983	22 960 162	23 709 145
Solde d'ouverture, 1^{er} avril 2022 (ajusté)	1 079 381 341	22 960 162	1 102 341 503

¹ L'ajustement pour les obligations à rendement réel représente l'incidence cumulative sur le coût après amortissement de ces obligations au 1^{er} avril 2022 de l'ajustement des flux de trésorerie futurs estimés des obligations par les indices de l'IPC applicables à cette date.

² Les ajustements pour les instruments financiers dérivés évalués à la juste valeur sont les différences entre les justes valeurs des dérivés (nouvelle base d'évaluation) et les valeurs comptables précédentes (ancienne base d'évaluation) au 1^{er} avril 2022.

b) Reclassement à des fins de présentation de certains éléments dans l'État de la situation financière au 31 mars 2022

Bien que l'adoption au 1^{er} avril 2022 de ces nouvelles normes comptables n'entraîne pas le retraitement des états financiers des exercices antérieurs, le ministère a reclassés certains éléments au 31 mars 2022, présentés à des fins de comparaison. Ce reclassement améliore la comparabilité entre la présentation des éléments comptabilisés selon les normes en vigueur pour l'exercice 2023 et celles appliqués à l'exercice 2022. Le reclassement de certains soldes au 31 mars 2022 est uniquement à des fins de présentation; aucun changement à la situation financière nette du Ministère n'a résulté des reclassements. Le reclassement des éléments au 31 mars 2022 pour améliorer la comparabilité dans l'État de la situation financière se résume comme suit :

(en milliers de dollars)	31 mars 2022 (tel que classé précédemment)	Reclassements	31 mars 2022 (reclassé)
Passifs			
Créditeurs et charges à payer	3 530 067	9 418 ¹	3 539 485
Intérêt à payer	4 604 456	(4 604 456) ¹	-
Dettes échues	505 738	311 957 ¹	817 695
Dettes non échues			
L'intérêt à payer reclassés		4 419 490 ¹	
Les swaps de devises reclassés		2 246 686 ²	
Total dette non échue	1 237 681 634	6 666 176	1 244 347 810
Comptes d'opérations de change - passifs	-	42 251 337 ³	42 251 337
Instruments financiers dérivés			
Les swaps de devises reclassés		2 468 006 ²	
Les contrats de change à terme reclassés		3 409 ⁴	
Total instruments financiers dérivés	-	2 471 415	2 471 415
Autres passifs	29 866 493	-	29 866 493
Total des passifs nets	1 276 188 388	47 105 847	1 323 294 235
Actifs financiers			
Débiteurs	300 252	(119 859) ⁴	180 393
Comptes d'opérations de change - actifs	104 031 013	42 251 337 ³	146 282 350
Instruments financiers dérivés			
L'intérêt à payer reclassés		136 409 ¹	
Les swaps de devises reclassés		4 714 692 ²	
Les contrats de change à terme reclassés		123 268 ⁴	
Total Instruments financiers dérivés	-	4 974 369	4 974 369
Autres actifs financiers	93 215 691	-	93 215 691
Total des actifs financiers nets	197 546 956	47 105 847	244 652 803
Total des actifs non financiers	9 074	-	9 074
Situation financière nette ministérielle	1 078 632 358	-	1 078 632 358

¹ L'intérêt à payer au 31 mars 2022 a été reclassé de l'intérêt à payer (4 604 millions de dollars) à la dette non échue (4 419 millions de dollars), la dette échue (312 millions de dollars), les créditeurs et charges à payer (9 millions de dollars), et un solde d'actif à instruments financiers dérivés (136 millions de dollars).

- ² Les swaps de devises (instruments financiers dérivés) au 31 mars 2022 ont été reclassés d'une diminution de la dette non échue (2 247 millions de dollars) à instruments financiers dérivés – passifs (2 468 millions de dollars) et à instruments financiers dérivés – actifs (4 715 millions de dollars).
- ³ Les obligations au FMI, incluant les effets à payer et les allocations de droits de tirage spéciaux, ont été reclassées de comptes d'opérations de change – actifs (net) aux comptes d'opérations de change – passifs.
- ⁴ Les contrats de change à terme au 31 mars 2022 ont été reclassés de débiteurs (120 millions de dollars) à instruments financiers dérivés – actifs (123 millions de dollars) et instruments financiers dérivés – passifs (3 millions de dollars).

4. Autorisations parlementaires

a) Autorisations fournies et utilisées

Le ministère reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les autorisations fournies au ministère et utilisées par celui-ci sont présentées dans le tableau suivant.

(en milliers de dollars)	2023	2022
Autorisations fournies		
Autorisations votées	345 603	144 831
Autorisations législatives		
Paiements de transfert	84 882 219	82 865 117
Intérêt sur la dette non échue	25 990 400	17 865 673
Autres frais d'intérêts	5 597 930	5 122 311
Achat de la monnaie canadienne	87 251	84 598
Autres	496 444	390 165
Total des autorisations législatives	117 054 244	106 327 864
Autorisations non budgétaires		
Prêts aux sociétés d'État	62 529 547	61 027 128
Prêts aux gouvernements nationaux	4 850 000	-
Investissement dans une société d'État	-	2 670 000
Prêts aux organisations internationales	786 748	581 497
Paiements aux autres organisations	19 000	18 000
Total des autorisations non budgétaires	68 185 295	64 296 625
Total des autorisations fournies	185 585 142	170 769 320
Moins :		
Autorisations disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	(68 572)	(68 591)
Autorités en surplus	(16 284)	(16 052)
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	185 500 286	170 684 677

b) Rapprochement du coût de fonctionnement net avec des autorisations utilisées

Le coût de fonctionnement net du Ministère avant le financement et les transferts gouvernementaux, tel qu'il est présenté dans l'état des résultats et de la situation financière nette du Ministère, est rapproché avec les autorisations de l'exercice en cours utilisées par le ministère dans le tableau suivant.

(en milliers de dollars)	2023	2022
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	120 990 893	104 632 369
Ajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations		
Charges courues liées aux paiements de transferts		
Pour l'atténuation des pressions sur le système de soins de santé	(2 000 000)	(2 000 000)
En matière de transport en commun et de logement, et l'amélioration de la ventilation dans les écoles	-	(850 000)
Autres charges liées aux paiements de transfert	(593 009)	(40 705)
Total des charges courues liées aux paiements de transferts	(2 593 009)	(2 890 705)
Provision pour les prêts, placements et avances	(4 995 441)	(33 200)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(28 618)	(27 547)
Inventaires imputés aux charges de programmes	(725)	7 357)
Amortissement des immobilisations corporelles	(901)	(905)
Avantages sociaux futurs	265	414
Autres charges non imputées aux autorisations	(2 320)	(1 680)
Total des éléments ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations	(7 620 749)	(2 946 266)
Ajustements pour les éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations		
Avances aux sociétés d'État et agences	62 548 547	61 045 128
Paiements des charges courues des années précédentes		
Pour l'atténuation des pressions sur le système de soins de santé et le déploiement de la vaccination contre la COVID-19	2 000 000	5 000 000
Arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces	-	85 626
Total des paiements des charges courues des années précédentes	2 000 000	5 085 626
Investissement dans la Corporation de financement d'urgence d'entreprises du Canada	-	2 670 000
Recouvrements ayant trait aux allocations aux jeunes reçus en avance	575 544	(575 544)
Prêts accordés aux organisations internationales	786 748	360 654
Prêts accordés aux gouvernements nationaux	4 850 000	-
Paiement à la Banque canadienne d'infrastructures	384 450	210 950
Paiements annuels de ristournes liées au projet Hibernia	100 733	100 556
En matière de transport en commun et de logement, et l'amélioration de la ventilation dans les écoles	850 000	-
Pertes sur opérations de change	13 195	73 855
Paiement à la Corporation commerciale canadienne	-	13 000
Autres	20 925	14 349
Total des éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations	72 130 142	68 998 574
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	185 500 286	170 684 677

5. Passif-dépôts

Le passif des dépôts au 31 mars est présenté dans le tableau suivant.

(en milliers de dollars)	2023	2022
Passifs-dépôts		
Société de gestion Canada Hibernia ¹	104 984	102 255
Canada Eldor Inc. ²	9 557	9 309
Dépôts de garantie ³	1 043 539	1 771 409
Total des passifs-dépôts	1 158 080	1 882 973

¹ Société de gestion Canada Hibernia (SGCH) est un dépôt à vue établi pour enregistrer les sommes déposées au Trésor par la SGCH pour couvrir les coûts futurs de démantèlement Hibernia. Le calendrier prévu d'abandon, fondé sur la durée de vie utile des biens, s'échelonne actuellement jusqu'en 2049. L'intérêt s'accumule dans le solde des dépôts à un taux équivalent à 90 % du taux hebdomadaire de trois mois d'adjudication des bons du Trésor.

² Canada Eldor Inc. (CEI) s'agit des fonds déposés au Trésor en vertu du paragraphe 129(1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. CEI utilisera les fonds pour payer les coûts liés à la désaffectation d'anciens sites miniers en Saskatchewan et les prestations de retraite de certains anciens employés. L'intérêt s'accumule dans le solde des dépôts à un taux équivalent à 90 % du taux hebdomadaire de trois mois d'adjudication des bons du Trésor.

³ Les dépôts de garantie sont des liquidités reçues des contreparties en tant que garanties de soutien au crédit en vertu des accords de swaps de devises.

6. Crédoeurs et charges à payer

Les comptes crédoeurs et les charges à payer au 31 mars sont présentés dans le tableau suivant.

(en milliers de dollars)	2023	2022
Crédoeurs et charges à payer		
Crédoeurs – parties externes ¹	605 453	79 122
– autres ministères et organismes	30 231	14 160
Recouvrements reçus d'avance	-	575 544
Autres charges à payer ²	2 176 515	2 870 659
Total des crédoeurs et charges à payer	2 812 199	3 539 485

¹ La majorité des comptes crédoeurs des parties externes se rapportent à 577 millions de dollars payables pour des paiements de stabilisation fiscale à la province de l'Alberta (2022 - 52 millions de dollars pour les paiements de transfert).

² Au 31 mars 2022, les charges à payer comprennent 2 000 millions de dollars à payer pour les paiements de transfert aux provinces et aux territoires pour répondre aux pressions immédiates sur le système de soins de santé (2022 – 2 850 millions de dollars à payer pour les paiements de transfert aux provinces et aux territoires, dont 2 000 millions pour répondre aux pressions immédiates sur le système de soins de santé, 750 millions pour aider les municipalités à faire face aux déficits d'exploitation dans le transport en commun et pour améliorer l'offre de logements, et 100 millions pour l'amélioration de la ventilation dans les écoles).

7. Taxes et impôts à payer et à recevoir aux termes d'accords de perception fiscale

L'agence du revenu du Canada (ARC), une agence du gouvernement, perçoit et administre l'impôt sur le revenu des particuliers et la taxe sur les sociétés, la taxe de vente harmonisée, la taxe de vente, la taxe sur les produits et services et les droits d'accise sur le cannabis au nom de certains gouvernements provinciaux, territoriaux et autochtones en vertu de divers accords de perception fiscale. Le ministère transfère les taxes perçues directement aux gouvernements provinciaux, territoriaux et autochtones participants, conformément aux calendriers de paiements établis.

Taxes et impôts à payer aux termes d'accords de perception fiscale

Étant donné que le gouvernement présente l'information financière par exercice financier alors que l'impôt est calculé selon l'année civile, certaines opérations effectuées au cours d'un exercice donné peuvent être liées à plusieurs années d'imposition. Les taxes et impôts à payer incluent les cotisations établies par l'ARC, les estimations des cotisations établies en fonction des espèces reçues, les rajustements découlant de nouvelles cotisations et les rajustements relatifs aux taxes et impôts d'exercices antérieurs à payer à certains gouvernements provinciaux, territoriaux et autochtones.

L'évolution des taxes et impôts à payer aux gouvernements provinciaux, territoriaux et autochtones au titre des taxes et impôts à percevoir aux termes d'accords de perception fiscale était réparti en 2023 comme suit :

(en milliers de dollars)	31 mars, 2022	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars, 2023
Taxes et impôts à payer aux termes d'accords de perception fiscale				
Impôt des sociétés	14 507 856	36 278 975	49 790 416	996 415
Impôt sur le revenu des particuliers	12 628 771	96 858 513	105 953 446	3 533 838
Taxe de vente harmonisée	(1 216 771)	40 837 647	39 241 345	379 531
Taxe sur les produits et services des Premières nations	-	26 578	26 578	-
Taxe de vente des Premières nations	-	6 422	6 422	-
Droits d'accise sur le cannabis ¹	269 179	736 103	667 587	337 695
Total des taxes et impôts à payer aux termes d'accords de perception fiscale	26 189 035	174 744 238	195 685 794	5 247 479

¹ La majorité des provinces et des trois territoires ont conclu des accords de coordination de la taxation du cannabis (ACTC) avec le gouvernement fédéral. Le ministre des Finances et les ministres provinciaux et territoriaux ont convenu que les droits d'accise sur les produits du cannabis seront partagés (75 % provinciaux et 25 % fédéraux) pendant les deux premières années. En vertu des accords de coordination de la taxation du cannabis (ACTC), la partie fédérale des droits sur le cannabis est plafonnée à 100 millions de dollars par an pendant les 24 premiers mois suivant la mise en œuvre. Le montant excédant le plafond doit être divisé entre les provinces et territoires participants en fonction de leur part respective des droits. Un excédent a été enregistré au cours de l'année 2020-21 et des paiements transitoires ont été versés aux provinces et territoires participants au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2022.

Taxes et impôts à recevoir aux termes d'accords de perception fiscale

Les taxes et impôts à recevoir comprennent les taxes et impôts perçus ou à percevoir par l'ARC au nom des gouvernements provinciaux, territoriaux et autochtones qui n'ont pas encore été remis au ministère.

Les changements dans les impôts à recevoir en vertu des conventions de perception fiscale en 2023 étaient les suivants :

(en milliers de dollars)	31 mars, 2022	Rentrées et autres crédits	Règlements avec l'ARC	31 mars, 2023
Taxes à recevoir aux termes d'accords de perception fiscale				
Impôt des sociétés	6 278 830	36 278 975	38 026 179	4 531 626
Impôt sur le revenu des particuliers	16 374 106	96 858 513	99 588 146	13 644 473
Taxe de vente harmonisée	(7 653 293)	40 837 647	36 391 657	(3 207 303)
Taxe sur les produits et services des Premières nations	1 945	26 578	26 178	2 345
Taxe de vente des Premières nations	527	6 422	6 374	575
Droits d'accise sur le cannabis	212 872	736 103	455 234	493 741
Bénéfices provinciaux ¹	(241 112)	(6 681 657)	(6 683 508)	(239 261)
Total des taxes à recevoir aux termes d'accords de perception fiscale	14 973 875	168 062 581	167 810 260	15 226 196

¹ Le poste des bénéfices provinciaux comprend les montants payés par l'ARC directement aux bénéficiaires au nom des gouvernements provinciaux. Ces montants sont ensuite soustraits des transferts aux gouvernements provinciaux.

8. Effets à payer à des organisations internationales

Les billets à payer aux organisations internationales sont des billets à vue non porteurs d'intérêts émis au lieu de versements d'espèces à l'égard des souscriptions et contributions. Les billets peuvent être présentés pour être encaissés selon les modalités convenues.

L'encours de ces effets à payer aux organisations internationales au 31 mars sont présentés dans le tableau suivant.

(en milliers de dollars)	2023	2022
Effets à payer à des organisations internationales		
Banque asiatique d'investissement pour les infrastructures	53 818	49 781
Banque internationale pour la reconstruction et le développement	32 414	29 982
Agence multilatérale de garantie des investissements	4 336	4 011
Total des effets à payer à des organisations internationales	90 568	83 774

9. Dette échue

La dette échue est une dette, arrivée à échéance, qui n'a pas encore été remboursée.

Au 31 mars, la dette échue se présente comme suit :

(en milliers de dollars)	2023	2022
Dette échue		
Titres sur le marché de détail ¹	717 551	814 150
Obligations négociables ²	2 620	3 545
Total de la dette échue	720 171	817 695

¹ Titres sur le marché de détail échus entre 2010 et 2021 (2022 – entre 2010 et 2021).

² Obligations négociables échues entre 2009 et 2016 (2021 – entre 2008 et 2016).

10. Dette non échue

Le ministère emprunte principalement sur le marché intérieur, mais aussi sur les marchés étrangers au nom du gouvernement.

Dette intérieure

La dette intérieure est constituée de bons du Trésor, d'obligations négociables et de titres sur le marché de détail libellée en dollars canadiens.

Les bons du Trésor sont des instruments d'escompte non rachetable du gouvernement du Canada. Les bons du Trésor sont émis à échéance de trois mois, six mois ou douze mois. Le gouvernement du Canada peut également émettre des bons du Trésor dont l'échéance varie de 1 jour à 3 mois aux fins de gestion de la trésorerie (bons de gestion de la trésorerie).

Les obligations négociables domestiques sont des obligations non rachetables du gouvernement du Canada qui paient un taux d'intérêt fixe deux fois par année. Au 31 mars 2023, les obligations négociables nationales en circulation avaient des durées résiduelles allant de moins de 1 an à 42 ans (2022 – moins de 1 an à 43 ans). Certaines obligations négociables (obligations à rendement réel) rapportent des intérêts semestriels basés sur un taux d'intérêt réel. À échéance, les détenteurs d'obligations à rendement réel recevront, en plus d'un paiement d'intérêts sur coupon, un paiement final égal à la somme du principal et de la compensation pour inflation accumulée à partir de la date d'émission initiale.

La dette au détail comprend les obligations d'épargne du Canada, qui sont rachetables sur demande par le détenteur. Au 31 mars 2023, toute la dette au détail est arrivée à échéance; par conséquent, toute la dette qui n'est pas remboursés en cours à cette date est inclus dans la dette échue.

Dette extérieure

La dette extérieure est émise par le gouvernement du Canada en vertu de son programme d'emprunts libellés en devises. Elle est constituée d'obligations négociables, de bons du Canada et de bons à moyen terme négociables, et de bons du Canada.

Les obligations négociables étrangères sont émises en dollars américains ou en euros pour fournir une source de fonds étrangers à long terme. Au 31 mars 2023, les obligations négociables étrangères en circulation avaient des durées des échéances résiduelles allant de 2 ans à 4 ans (2022 – moins de 1 an à 5 ans).

Les bons du Canada sont des titres d'emprunt à court terme émis sur le marché monétaire des États-Unis. Ces instruments à escompte arrivent à échéance au plus 270 jours après leur émission.

Au 31 mars, la dette non échue se présente comme suit :

(en milliers de dollars)			2023	2022
	Valeur nominale	Primes (escomptes) non amortis et les intérêts courus	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Dette non échue				
Dette intérieure :				
Bons du Trésor ¹	201 800 000	(2 884 317)	198 915 683	186 896 276
Obligations négociables	969 951 920	2 937 018	972 888 938	976 252 854
Obligations négociables à rendement réel	67 937 899 ²	3 953 664	71 891 563	66 725 697
Total de la dette intérieure	1 239 689 819	4 006 365	1 243 696 184	1 229 874 827
Dette extérieure :				
Bons du Canada	2 473 385	(14 503)	2 458 882	2 572 756
Obligations négociables	13 515 500	59 919	13 575 419	11 900 227
Total de la dette extérieure	15 988 885	45 416	16 034 301	14 472 983
Total de la dette non échue	1 255 678 704	4 051 781	1 259 730 485	1 244 347 810
			Juste valeur	Juste valeur
Dette intérieure			1 191 109 515	1 217 733 060
Dette extérieure			15 238 143	14 114 271

¹ Les bons du Trésor comprennent 70,4 milliards de dollars (2022 – 59,0 milliards de dollars) en bons de trois mois, 46,2 milliards de dollars (2022 – 40,6 milliards de dollars) en bons de six mois, et 85,2 milliards de dollars (2022 – 87,8 milliards de dollars) en bons de douze mois.

² La valeur nominale des obligations négociables à rendement réel telle que présentée est le montant en principal des obligations ajusté de la compensation de l'inflation accumulée au 31 mars 2023 en utilisant l'IPC applicable à cette date.

Les échéances contractuelles de la dette non échue, en terme de valeur nominale, par devise sont les suivantes :

(en milliers de dollars)	Valeur nominale		Total
	Dollars canadiens ¹	Dollars américains ²	
Échéances contractuelles de la dette non échue			
2024	354 416 232	2 473 385	356 889 617
2025	161 345 381	4 054 650	165 400 031
2026	129 233 858	4 730 425	133 964 283
2027	66 670 210	4 730 425	71 400 635
2028	49 860 841	-	49 860 841
2029 à 2065	478 163 297	-	478 163 297
Total des échéances contractuelles de la dette non échue	1 239 689 819	15 988 885	1 255 678 704

Les taux d'intérêt annuels effectifs moyen de la dette non échue au 31 mars sont les suivants :

	2023	2022
	%	%
Taux d'intérêt annuels effectifs moyen de la dette non échue		
Bons du Trésor	4,28	0,60
Obligations négociables – en dollars canadiens	1,90	1,52
Bons du Canada	4,64	0,33
Obligations négociables – en devises étrangères	1,83	1,42

11. Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés au 31 mars sont présentés dans le tableau suivant.

(en milliers de dollars)	2023		2022
	Valeur comptable (juste valeur)	Niveau de la hiérarchie des évaluations de la juste valeur ¹	Valeur comptable ²
Instruments financiers dérivés			
Passifs			
Ententes d'indemnisation des programmes d'achat d'obligations de la Banque du Canada	26 282 875	2	-
Swaps de devises	4 632 809	2	2 468 006
Contrats de change à terme	54 452	2	3 409
	30 970 136		2 471 415
Actifs			
Ententes d'indemnisation des programmes d'achat d'obligations de la Banque du Canada	-	2	-
Swaps de devises	3 228 316	2	4 851 101
Contrats de change à terme	3 686	2	123 268
	3 232 002		4 974 369

¹ Des transferts peuvent se produire entre les niveaux hiérarchiques de la juste valeur en raison de changements dans l'activité du marché ou de la disponibilité de prix cotés sur le marché ou de données observables. Il n'y a eu aucun transfert d'instruments financiers entre les niveaux pour l'exercice terminé le 31 mars 2023.

² Au 31 mars 2023, les instruments financiers dérivés étaient évalués au coût plus un rajustement pour convertir les montants notionnels libellés en devises en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à cette date.

Ententes d'indemnisation des programmes d'achat d'obligations de la Banque du Canada

Le ministère et la Banque du Canada ont conclu des ententes d'indemnisation qui sont comptabilisées comme des instruments financiers dérivés. En vertu des dispositions de ces ententes, le ministère a indemnisé la Banque du Canada pour les pertes subies par la Banque au titre de l'aliénation des titres dans le cadre des programmes d'achat d'obligations du gouvernement du Canada, d'obligations provinciales et d'obligations de sociétés de la Banque (programmes d'achat d'obligations). La Banque du Canada versera également au ministère les gains réalisés qu'elle tire de l'aliénation des titres dans le cadre des programmes d'achat d'obligations. Les programmes d'achat d'obligations ont été mis en place par la Banque du Canada au cours de l'exercice 2020-21 afin de soutenir la liquidité et le bon fonctionnement des marchés de la dette pendant la pandémie de COVID-19. Aucune contrepartie n'a été versée par l'une ou l'autre des parties lors de la conclusion des ententes.

La juste valeur des dérivés découlant des ententes d'indemnisation des programmes d'achat d'obligations est calculée comme la différence entre la juste valeur et le coût après amortissement des titres détenus par la Banque du Canada dans le cadre des programmes d'indemnisation au 31 mars. La juste valeur est équivalente au montant inscrit du ministère au poste des dérivés si les titres ont été aliénés à leur juste valeur par la Banque du Canada au 31 mars. Le ministère détermine la juste valeur en utilisant les prix des obligations détenues par la Banque du Canada, qui sont les prix du marché pour des obligations identiques, et, ce qui est moins important à l'égard de la juste valeur, le coût après amortissement de la Banque du Canada pour ces obligations. Le ministère classe l'évaluation de la juste valeur des dérivés des ententes d'indemnisation des programmes d'achat d'obligations au niveau 2 dans la hiérarchie de la juste valeur.

Le tableau ci-dessous présente les détails sur les titres détenus par la Banque du Canada dans le cadre des programmes d'achat d'obligations au 31 mars. La juste valeur représente le gain (perte) réalisé (subi) par le ministère pour les dérivés si la Banque du Canada avait aliéné les titres au 31 mars.

(en milliers de dollars)	Titres détenus par la Banque du Canada dans le cadre des programmes d'achat d'obligations		Juste valeur des dérivés des ententes d'indemnisation du ministère des Finances (nette)
	Coût après amortissement de la Banque du Canada	Juste valeur	
Ententes d'indemnisation des programmes d'achat d'obligations			
31 mars 2023			
Obligations du gouvernement du Canada	259 015 103	233 674 638	(25 340 465)
Obligations provinciales	11 772 344	10 833 643	(938 701)
Obligations de sociétés	116 285	112 576	(3 709)
Total des ententes d'indemnisation des programmes d'achat d'obligations	270 903 732	244 620 857	(26 282 875)
31 mars 2022			
Obligations du gouvernement du Canada	319 519 590	299 320 528	(20 199 062)
Obligations provinciales	15 129 416	14 249 228	(880 188)
Obligations de sociétés	158 770	155 294	(3 476)
Total des ententes d'indemnisation des programmes d'achat d'obligations	334 807 776	313 725 050	(21 082 726)

La juste valeur des dérivés des ententes d'indemnisation (nette) se rapporte à certains titres qui sont en situation de gain et à certains titres qui sont en situation de perte, comme suit :

(en milliers de dollars)	Juste valeur des ententes d'indemnisation du ministère des Finances (nette)		
	En ce qui concerne les titres détenus par la Banque du Canada dans :		
	Situation de gain	Situation de perte	Juste valeur (nette)
Ententes d'indemnisation des programmes d'achat d'obligations			
31 mars 2023			
Obligations du gouvernement du Canada	-	(25 340 465)	(25 340 465)
Obligations provinciales	-	(938 701)	(938 701)
Obligations de sociétés	-	(3 709)	(3 709)
Total des ententes d'indemnisation des programmes d'achat d'obligations	-	(26 282 875)	(26 282 875)
31 mars 2022			
Obligations du gouvernement du Canada	-	(20 199 062)	(20 199 062)
Obligations provinciales	-	(880 188)	(880 188)
Obligations de sociétés	89	(3 565)	(3 476)
Total des ententes d'indemnisation des programmes d'achat d'obligations	89	(21 082 815)	(21 082 726)

Au 31 mars 2023, les obligations détenues par la Banque du Canada qui sont assujetties aux ententes d'indemnisation avaient le profil d'échéance suivant, exprimé en termes de juste valeur du dérivé d'indemnisation connexe :

(en milliers de dollars)	Juste valeur			Total
	Obligations du gouvernement du Canada	Obligations provinciales	Obligations de sociétés	
Dérivés découlant d'indemnisation des programmes d'achat d'obligations				
Terme restant à l'échéance				
Moins de 1 an	50 331 844	1 581 080	58 734	51 971 658
De 1 an à 3 ans	76 227 571	3 096 033	53 842	79 377 446
De 3 à 5 ans	19 453 389	2 007 834	-	21 461 223
De 5 à 10 ans	43 179 044	4 148 696	-	47 327 740
Plus de 10 ans	44 482 790	-	-	44 482 790
Total des dérivés découlant d'indemnisation des programmes d'achat d'obligations	233 674 638	10 833 643	112 576	244 620 857

Des pertes payées et des gains reçus par le ministère dans le cadre des ententes d'indemnisation des programmes d'achat d'obligations en 2023 étaient négligeable (2022 – négligeable).

Accords de swaps

Le gouvernement a conclu des accords de swaps de devises avec différentes contreparties, ce qui lui permet de gérer plus facilement la structure de sa dette. Les modalités associées à ces swaps sont établies à l'aide d'accords-cadres de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA), qui sont en place avec chacune des contreparties.

Les swaps de devises servent principalement à financer des niveaux d'actifs en devise étrangère dans les Comptes d'opérations de change. La dette du gouvernement est émise à des taux d'intérêt fixes ou variables, et elle peut être libellée en dollars canadiens, en dollars américains, en euros ou en livres sterling. Dans un swap de devises, on convertit la dette en dollars canadiens et d'autres devises en dollars américains ou en d'autres devises à un taux d'intérêt fixe ou un taux d'intérêt variable. Habituellement, les positions de swap du gouvernement sont détenues jusqu'à échéance.

À la passation d'un swap de devises, le ministère et la contrepartie échangent des sommes d'argent libellées dans des monnaies différentes, sur lesquelles les intérêts, libellés en monnaies échangées, seront reçus et payés pendant la durée des swaps. Dans cet échange, le ministère verse à la contrepartie une somme d'argent d'une monnaie (généralement le dollar canadien) et le ministère reçoit de la contrepartie une somme d'argent d'une autre monnaie (généralement le dollar américain, l'euro, le yen japonais ou le livre sterling). Pendant la durée du swap, le ministère a le droit de recevoir de la contrepartie des intérêts dans la monnaie payée à la passation (généralement le dollar canadien) et le ministère est tenu de payer à la contrepartie des intérêts dans la monnaie reçue à la passation (généralement le dollar américain, l'euro, le yen japonais ou le livre sterling). Les taux d'intérêts auxquels les intérêts doivent être reçus et payés sont indépendants les uns des autres, et peuvent être fixes ou variables. À l'échéance d'un swap de devises, le ministère ré-échange les sommes d'argent avec la contrepartie, en payant la somme d'argent de la monnaie reçue à la passation (généralement le dollar américain, l'euro, le yen japonais ou le livre sterling) et en recevant la somme d'argent de l'autre monnaie payé à la passation (généralement le dollar canadien).

La juste valeur des swaps de devises correspond aux montants estimatifs que le gouvernement devrait recevoir ou payer, selon les conditions du marché, dans l'éventualité où l'on mettrait un terme aux accords en date du 31 mars. Les justes valeurs sont calculées à partir de la valeur actualisée des flux de trésorerie anticipés dans le cadre de ces swaps, d'après les taux de change et les taux d'intérêt en vigueur sur le marché à la fin de l'exercice. Dans un tel cas, une juste valeur positive (ou négative) indique au gouvernement qu'il recevrait (ou verserait) un montant net si les accords étaient achevés le 31 mars. Dans l'ensemble, le ministère classe l'évaluation de la juste valeur des swaps de devises au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs.

Les durées restantes jusqu'à l'échéance des swaps de devises en cours au 31 mars 2023 vont de moins de 1 an à 10 ans (2022 – moins de 1 an à 10 ans). La juste valeur des swaps de devises au 31 mars 2023, exprimée en termes de date d'échéance et de la monnaie des branches à payer, est la suivante :

(en milliers de dollars)	Juste valeur					Total
	Monnaie de la branche à recevoir	Monnaie de la branche à payer				
		CAD	USD	Euro	Yen	
Swaps de devises						
Exercice d'échéance						
2024	(8 659 357)	7 026 592	511 992	2 119 037	139 877	1 138 141
2025	(7 282 400)	4 066 004	1 978 256	1 477 249	208 298	447 407
2026	(8 975 622)	2 888 569	259 395	808 603	4 048 408	(970 647)
2027	(12 227 084)	6 980 337	1 629 363	1 115 393	2 532 119	30 128
2028	(5 387 733)	3 582 115	1 721 896	-	-	(83 722)
2029 à 2033	(60 186 679)	46 973 187	8 572 608	3 308 212	2 175 858	843 186
Total des swaps de devises	(102 718 875)	71 516 804	14 673 510	8 828 494	9 104 560	1 404 493

Les montants notionnels et les taux d'intérêt pour les branches de paiement et les branches à recevoir des swaps de devises au 31 mars 2023 sont présentés dans le tableau suivant.

(en milliers de la monnaie indiquée)	Monnaie de la branche à payer			
	USD	Euro	Yen japonais	Livre sterling britannique
Branches à payer				
Taux d'intérêt fixes				
Total des montants notionnels en devises	(39 913 837)	(11 472 000)	(874 950 000)	(5 909 000)
Moyenne pondérée des taux d'intérêt fixes	1,90%	0,12%	(0,63%)	1,39%
Taux d'intérêt variable				
Total des montants notionnels en devises	(15 326 800)	-	-	-
Moyenne pondérée des taux d'intérêt variables	4,82%	0%	0%	0%
Total des taux d'intérêt fixes et variable				
Total des montants notionnels en devises	(55 240 637)	(11 472 000)	(874 950 000)	(5 909 000)
Moyenne pondérée des taux d'intérêt	2,71%	0,12%	(0,63%)	1,39%
Branches à recevoir (taux d'intérêt fixes)				
Total des montants notionnels en dollars canadiens	70 243 789	16 836 548	9 692 743	10 662 824
Moyenne pondérée des taux d'intérêt	1,95%	1,67%	2,01%	1,77%

Contrats de change à terme

Dans les comptes de change, le gouvernement finance les prêts avec le Fonds monétaire internationale (FMI) dans le cadre des Comptes d'opérations de change, qui sont libellés en droits de tirage spéciaux (DTS) avec des dollars américains et des DTS. Le fait que la valeur des DTS soit fondée sur un panier des grandes monnaies internationales (le dollar américain, l'euro, le yen japonais, la livre sterling britannique et le renminbi chinois) entraîne une disparité des devises étrangères; ainsi, la fluctuation de la valeur de l'actif de prêt n'est pas compensée de manière égale par la fluctuation de la valeur des emprunts finançant cet actif. Le gouvernement conclut des contrats à terme afin de couvrir ce risque de change. En vertu des contrats de change à terme du ministère, à une date future déterminée, le ministère a le droit de recevoir de la contrepartie un montant fixe d'une devise étrangère (généralement des dollars américains) et est tenu de payer à la contrepartie un montant fixe d'une autre devise étrangère (généralement les euros, yen, livre sterling ou renminbi).

La juste valeur des contrats de change à terme correspond au montant estimatif que le gouvernement devrait recevoir ou payer, selon les conditions du marché, dans l'éventualité où l'on mettrait un terme aux accords en date du 31 mars. Les justes valeurs sont calculées à partir de la valeur actualisée des flux de trésorerie anticipés dans le cadre de ces accords, d'après les taux de change et les taux d'intérêt en vigueur sur le marché à la fin de l'exercice. Dans un tel cas, une juste valeur positive (ou négative) indique au gouvernement qu'il recevrait (ou verserait) un montant net si l'accord était achevé le 31 mars.

Les contrats à terme en cours au 31 mars 2023 avaient les durées résiduelles de moins de deux mois (2022 – moins de deux mois).

Les montants notionnels des contrats de change à terme au 31 mars 2023, sont présentés dans le tableau suivant.

(en milliers de la monnaie indiquée)	Montant notionnel à recevoir (payer)				
	USD	Euro	Yen	Livre sterling	Renminbi
Contrats de change à terme					
USD à recevoir / euro à payer	1 992 024	(1 856 286)			
USD à recevoir / yen à payer	504 937		(66 804 546)		
USD à recevoir / livre sterling à payer	483 484			(401 611)	
USD à recevoir / renminbi à payer	799 384				(5 459 248)
Total des contrats de change à terme	3 779 829	(1 856 286)	(66 804 546)	(401 611)	(5 459 248)
Total des contrats de change à terme convertis en dollars canadiens	5 108 627	(2 720 815)	(680 097)	(669 624)	(1 073 541)

12. Obligation au titre de l'annuité à long terme

Le gouvernement et la province de Terre-Neuve-et-Labrador ont conclu l'Entente sur les paiements annuels de ristournes liées au projet Hibernia, qui est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2019. En vertu de l'Entente, les deux parties sont tenues de verser certains paiements jusqu'en 2056.

Le ministère a l'obligation de verser chaque année à la province de Terre-Neuve-et-Labrador le paiement annuel déclaré qui, sur la durée de la rente, totalise 3,3 milliards de dollars, moins les impôts provinciaux payables à la province de Terre-Neuve-et-Labrador par la SGCH pour cette année. Le gouvernement du Canada détient indirectement toutes les actions émises et en circulation de la SGCH par l'entremise de la Corporation de développement des investissements du Canada (CDEV), une société d'État fédérale.

La province de Terre-Neuve-et-Labrador est tenue de verser au gouvernement du Canada huit paiements annuels fixes de 100 millions de dollars chacun, à compter de 2045 et jusqu'en 2052. À la discrétion du gouvernement, les paiements peuvent être effectués par voie de compensation au titre (i) des impôts à payer à Terre-Neuve-et-Labrador en vertu des accords de perception fiscale ou (ii) de l'obligation du ministère des Finances du Canada autrement à payer.

Montants comptabilisés dans les états financiers

Le passif de l'annuité à long terme au 31 mars est présenté dans le tableau suivant.

(en milliers de dollars)	2023	2022
Obligation au titre de l'annuité à long terme		
Obligation du ministère des Finances du Canada	2 173 890	2 258 673
Obligation provinciale	(476 679)	(467 414)
Total de l'obligation au titre de l'annuité à long terme	1 697 211	1 791 259

Les charges d'intérêts de 40,0 millions de dollars (2022 – 40,7 millions de dollars) et les revenus d'intérêts de 9,3 millions de dollars (2022 - 9,1 millions de dollars) ont été comptabilisés dans l'*État des résultats*. En 2023, les variations des flux de trésorerie futurs estimés ont entraîné une réduction de la valeur comptable et des charges réduites correspondantes de 24,0 millions de dollars.

Paiements contractuels

Les paiements contractuels estimatifs (reçus) qui seront effectués par le ministère en vertu de l'Entente sur les paiements annuels de ristourne à long terme sont présentés dans le tableau suivant.

(en milliers de dollars)	Paiements contractuels estimatifs		
	Obligation du ministère	Obligation provinciale	Net
Annuité à long terme			
2024	144 250	-	144 250
2025	183 660	-	183 660
2026	218 552	-	218 552
2027	201 614	-	201 614
2028	172 181	-	172 181
2029 à 2056	1 705 181	(800 000)	905 181
Total de l'annuité à long terme	2 625 438	(800 000)	1 825 438

13. Avantages sociaux futurs

a) Prestations de retraite

Les employés du ministère participent au Régime de retraite de la fonction publique (le Régime), un régime de retraite à prestations définies parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de services valables multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les bénéficiaires sont intégrés aux bénéficiaires du Régime de pensions du Canada/Régime de rentes du Québec et sont indexés à l'inflation. Les obligations financières du ministère en ce qui concerne le régime se limitent à ses cotisations.

Les employés et le ministère versent tous deux des cotisations au régime. Les employés qui étaient des participants du Régime au 31 décembre 2012 (employés du groupe 1) sont assujettis à des règles et à des taux de cotisation différents de ceux des employés qui sont devenus participants du Régime le 1^{er} janvier 2013 ou après cette date (employés du groupe 2) en vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique*.

Le montant des charges liées au plan était de 9,4 millions de dollars (2022 – 9,0 millions de dollars). Pour les membres du groupe 1, les charges correspondent à environ 1,02 fois les cotisations des employés (2022 – 1,01) et, pour les membres du groupe 2, environ 1,00 fois les cotisations des employés (2022 -1,00).

b) Indemnités de départ

Précédemment, les indemnités de départ accordées aux employés étaient basées sur l'éligibilité de l'employé, les années de services et le salaire au moment de la cessation d'emploi. Par contre, depuis 2011, l'accumulation d'indemnités de départ pour les départs volontaires a cessé pour la majorité des employés. Les employés ont eu la possibilité de recevoir la totalité ou une partie de la valeur des avantages accumulés jusqu'à présent ou d'encaisser la valeur totale ou restante des avantages au moment où ils quitteront la fonction publique. Tous les règlements pour encaisser la valeur des indemnités sont complétés. Ces indemnités ne sont pas capitalisées et conséquemment, les remboursements de l'obligation en cours seront prélevés sur les autorisations futures.

L'évolution de l'obligation relative aux indemnités de départ au cours de l'année a été la suivante :

(en milliers de dollars)	2023	2022
Obligation au titre des prestations constituées, début de l'exercice	3 226	3 640
Charges	115	(260)
Prestations versées	(380)	(154)
Obligation au titre des prestations constituées, fin de l'exercice	2 961	3 226

14. Passifs et actifs financiers détenus pour le compte du gouvernement

a) Passifs détenus pour le compte du gouvernement

Les effets à payer à des organisations internationales remplacent les espèces destinées à financer les investissements effectués dans ces entités. Étant donné que les investissements sont considérés comme des actifs financiers détenus pour le compte du gouvernement, les effets à payer qui financent ces investissements sont considérées comme des passifs dus pour le compte du gouvernement.

b) Actifs financiers détenus pour le compte du gouvernement

Les actifs financiers détenus pour le compte du gouvernement incluent des montants ayant trait aux revenus qui ne sont pas disponibles à être dépensés à nouveau, tels que les comptes à recevoir, ainsi que des prêts à recevoir et les investissements et souscriptions au capital-actions qui une fois repayés ne seraient pas disponibles pour acquitter d'autres passifs.

Les passifs et les actifs financiers détenus pour le compte du gouvernement au 31 mars sont présentés dans le tableau suivant.

(en milliers de dollars)	2023	2022
Passifs détenus pour le compte du gouvernement :		
Effets à payer à des organisations internationales	90 568	83 774
Total des passifs détenus pour le compte du gouvernement	90 568	83 774
Actifs financiers détenus pour le compte du gouvernement :		
Débiteurs	407 317	180 393
Comptes d'opérations de change - revenus nets accumulés du Compte du fonds des changes	835 923	709 321
Autres prêts à recevoir	2 514 029	2 142 843
Investissements et souscriptions au capital-actions	-	-
Total des actifs financiers détenus pour le compte du gouvernement	3 757 269	3 032 557

15. Encaisse détenue à titre de dépôts en garantie

L'argent détenues en garantie représente l'argent déposé par le gouvernement comme soutien de crédit en vertu d'accords de garantie avec des institutions financières. Le solde produit des intérêts. Au 31 mars 2023, le total des biens donnés en garantie par le ministère s'élevait à 2 400,7 millions de dollars (2022 – 505,8 millions de dollars) sous forme d'espèces.

16. Débiteurs

Les comptes débiteurs au 31 mars sont présentés dans le tableau suivant :

(en milliers de dollars)	2023	2022
Débiteurs		
Revenus d'intérêts accumulés – prêts aux sociétés d'État	290 132	126 634
Revenus de placement accumulés	86 002	46 256
Débiteurs		
Autres ministères et organismes	29 740	5 916
Parties externes	1 443	1 587
Total des débiteurs	407 317	180 393

17. Comptes d'opérations de change

Les comptes d'opérations de change représentent la plus grande composante des réserves officielles de liquidités internationales du gouvernement du Canada; ils sont constitués des éléments suivants :

(en milliers de dollars)	Valeur comptable	
	2023	2022
Comptes d'opérations de change		
Actifs		
Placements détenus dans le Compte du fonds des changes		
Placements détenus dans le Compte du fonds des changes	147 588 146	125 981 188
Titres négociables donnés en garantie	442 006	408 627
Revenus nets accumulés dû au Trésor	835 923	709 321
Total des placements détenus dans le Compte du fonds des changes (a)	148 866 075	127 099 136
Souscriptions au Fonds monétaire international (b)	20 043 064	19 051 525
Prêts à recevoir du Fonds monétaire international		
Nouveaux accords d'emprunt	67 453	131 689
Accords d'emprunts bilatéraux	-	-
Fonds fiduciaire pour la résilience et la durabilité	413 597	-
Prêts à recevoir du Fonds monétaire international (c)	481 050	131 689
Total des comptes d'opérations de change – actifs	169 390 189	146 282 350
Passifs		
Effets à payer au Fonds monétaire international (d)	(14 053 241)	(13 642 590)
Allocations de droits de tirage spéciaux (e)	(30 097 582)	(28 608 747)
Total des comptes d'opérations de change – passifs	(44 150 823)	(42 251 337)
Total des comptes d'opérations de change	125 239 366	104 031 013

a) Placements détenus dans le Compte du fonds des changes

Le Compte du fonds des changes est régi conformément à l'article 19 de la *Loi sur la monnaie*. Le total des avances est limité à 150 milliards de dollars américains.

Le tableau suivant donne des renseignements sur les réserves internationales détenues dans le Compte du fonds des changes et les avances consenties à ce dernier au 31 mars :

(en milliers de dollars)	2023	2022
Placements détenus dans le Compte du fonds des changes		
	Valeur comptable	
Disponibilités à vue en dollars américains	8 306 047	4 595 661
Titres négociables en dollars américains	73 073 744	63 690 155
Disponibilités à vue en euro	630 211	386 699
Titres négociables en euro	15 780 266	14 079 204
Disponibilités à vue en livre sterling	160 466	353 468
Titres négociables en livre sterling	10 033 705	8 121 709
Disponibilités à vue en yen japonais	95 879	18 680
Titres négociables en yen japonais	8 883 223	5 861 820
Droits de tirage spéciaux (e)	31 768 084	29 991 740
Dû par le courtier	134 450	-
Total des placements détenus dans le Compte du fonds des changes	148 866 075	127 099 136
	Juste valeur¹	
Total des placements détenus dans le Compte du fonds des changes	142 371 328	124 236 884

¹ Les évaluations de la juste valeur des placements détenus dans le Compte du fonds des changes sont classées au niveau 2 dans la hiérarchie des évaluations de la juste valeur.

Biens donnés en garantie

Dans le cadre de ses opérations, le Compte du fonds des changes doit donner des biens en garantie concernant les facilités de crédit que lui accorde son centre d'échange européen. Les biens donnés en garantie doivent avoir une juste valeur d'un minimum de 250 millions de dollars américains, après une réduction appliquée à la valeur d'un actif proportionnelle à son risque, en titres équivalents. En date du 31 mars 2023, le Compte du fonds des changes avait donné en garantie des titres négociables une valeur comptable de 442 millions de dollars et une juste valeur de 438 millions de dollars (2022 - valeur comptable de 409 millions de dollars et juste valeur de 401 millions de dollars).

b) Souscriptions au Fonds monétaire international

Les souscriptions au Fonds monétaire international sont constituées de la valeur de la souscription du Canada (sa « quote-part ») au capital du Fonds monétaire international (FMI). Le FMI est une organisation qui compte 190 pays membres et dont le fonctionnement est régi par ses statuts.

Le montant par lequel le total des souscriptions et des prêts du Canada au FMI en vertu de facilités de financement spéciales dépasse les avoirs en dollars canadiens du FMI, représente le montant des devises que le Canada est autorisé à tirer du FMI sur demande aux fins de sa balance des paiements. La souscription est exprimée en fonction de DTS, une unité de compte définie en fonction d'un ensemble de cinq grandes devises, l'euro, le dollar américain, la livre sterling britannique, le yen japonais et le renminbi chinois.

Le Canada a accumulé ses souscriptions au FMI au moyen de règlements en dollars canadiens, en or et en DTS. Des versements annuels sont effectués au FMI ou sont reçus de celui-ci, advenant une dépréciation ou un accroissement de la valeur du dollar canadien face aux DTS. Ces versements sont faits dans le but de maintenir la valeur en DTS des avoirs en dollars canadiens du FMI.

Les souscriptions au FMI en 2023 ont augmenté de 991,5 millions de dollars (2022 – diminué de 580,9 millions de dollars) dû à la réévaluation des taux de change.

c) Prêts à recevoir du Fonds monétaire international

Les prêts à recevoir du Fonds Monétaire International se comportent d'intérêt accordés au titre des accords d'emprunt multilatéraux et bilatéraux du Canada avec le FMI. Ces accords visent à fournir des ressources temporaires aux pays membres du FMI ayant besoin d'aide au chapitre de la balance des paiements.

Il existe trois ententes de prêts en cours avec le FMI à l'extérieur du système de quotes-parts : les Nouveaux accords d'emprunt (NAE), les accords d'emprunts bilatéraux (AEB), et le Fonds fiduciaire pour la résilience et la durabilité (FFRD). Au total, l'encours de prêts du FMI au titre de ces accords multilatéraux ne peut pas dépasser en tout temps 13 milliards de DTS, ou tout montant supérieur que peut fixer le gouverneur en conseil, à un moment donné. Les engagements au titre des NAE, des AEB et du FFRD sont compris dans cette limite.

Les sommes avancées en vertu de ces arrangements, autres que la contribution de 22,7 millions de DTS au compte de réserve du FFRD, sont considérées comme faisant partie des réserves officielles de liquidités internationales du Canada.

La valeur comptable des prêts à recevoir du FMI a changé au cours des exercices terminés les 31 mars, tel qu'il est décrit dans le tableau suivant.

(en milliers de dollars)	Valeur comptable				Solde, fin de l'exercice
	Solde, début de l'exercice	Émission de prêts	Remboursement de prêts	Conversion des devises	
Prêts à recevoir du Fonds monétaire international (FMI)					
Exercice terminé le 31 mars 2023					
Nouveaux accords d'emprunt	131 689	-	(68 330)	4 094	67 453
Accords d'emprunts bilatéraux	-	-	-	-	-
Fonds fiduciaire pour la résilience et la durabilité	-	400 000	-	13 597	413 597
Total des prêts à recevoir du FMI	131 689	400 000	(68 330)	17 691	481 050
Exercice terminé le 31 mars 2022					
Nouveaux accords d'emprunt	197 355	-	(61 762)	(3 904)	131 689
Accords d'emprunts bilatéraux	-	-	-	-	-
Total des prêts à recevoir du FMI	197 355	-	(61 762)	(3 904)	131 689

Nouveaux accords d'emprunt (NAE)

La participation actuelle du Canada aux NAE est régie par la décision d'octobre 2020, qui est entrée en vigueur en janvier 2021 et le restera jusqu'en fin 2025. L'engagement maximal du Canada en vertu des NAE au 31 mars 2023 est de 7 747,4 millions de DTS ou 14 085,5 millions de dollars (2022 – 7 747,4 millions de DTS ou 13 389,1 millions de dollars), dont 37,1 millions de DTS ou 67,5 millions de dollars ont été fournis au FMI au 31 mars 2023 (2022 – 76,2 millions de DTS ou 131,7 millions de dollars). L'engagement maximal non avancée au 31 mars 2023 est de 7 710,3 millions de DTS ou 14 018,0 millions de dollars (2022 – 7 671,2 millions de DTS ou 13 257,4 millions de dollars).

Accords d'emprunts bilatéraux (AEB)

Le Canada participe aux AEB, qui augmentent encore davantage les ressources financières que peut emprunter le FMI auprès des pays membres. L'engagement du Canada en vertu du AEB au 31 mars 2023 est de 3 532 millions de DTS ou 6 421,5 millions de dollars (2022 – 3 532 millions de DTS ou 6 104,0 millions de dollars). Au 31 mars 2023, aucun prêt n'avait été consenti au FMI en vertu de la ligne de crédit bilatérale AEB (2022 – néant).

Fonds fiduciaire pour la résilience et la durabilité (FFRD)

En septembre 2022, le Canada a conclu une entente avec le FMI pour prêter au FFRD des sommes libellées en DTS, jusqu'à concurrence de l'équivalent de 2,000 millions de dollars canadiens. Le FFRD peut effectuer des prélèvements sur la facilité jusqu'au 30 novembre 2030. Le FFRD aide des pays vulnérables et à faible revenu à renforcer leur résilience face aux difficultés structurelles à plus long terme, telles que le changement climatique et les pandémies.

Compte de dépôts du FFRD

En vertu de l'accord, en octobre 2022 le Canada a déposé dans le compte de dépôts du FFRD une somme de 227,5 millions de DTS, l'équivalent à 400 millions de dollars canadiens. Le montant déposé par le Canada rapporte des intérêts, qui sont payés trimestriellement, et vient à échéance le 30 novembre 2050. De plus, le dépôt du Canada, et les sommes ainsi déposées dans le compte par d'autres pays participant, sont investis par le FFRD, les gains et pertes de placement étant attribués au dépôt du Canada au prorata.

Cotisation au compte de réserve du FFRD

Toujours en vertu de l'accord, en octobre 2022 le Canada a versé une contribution de 22,7 millions de DTS, soit un montant équivalant de 40 millions de dollars, au compte de réserve du FFRD, qui vise à couvrir le risque de crédit et de liquidité du FFRD, ainsi que les frais d'administration. La contribution du Canada au compte de réserve du FFRD ne rapporte pas d'intérêts, n'a pas d'échéance fixe, et a été comptabilisée comme une charge de paiement de transfert.

d) Effets à payer au Fonds monétaire international

Les effets à payer au Fonds Monétaire International sont non négociables, non productifs d'intérêts émis par le gouvernement au FMI. Ces effets sont payables à vue et sont sujets à être remboursés ou émis de nouveau, selon les besoins du FMI en monnaie canadienne.

Les avoirs en dollars canadiens du FMI comprennent ces effets et un solde minime d'exploitation (tout d'abord égal à un quart d'un pour cent de la souscription du Canada) qui est mis en dépôt à la Banque du Canada.

Les effets à payer au FMI ont augmenté en 2023 de 410,7 millions de dollars (2022 – diminution de 490,0 millions de dollars) en raison d'une augmentation de 1 047,9 millions de dollars due à la réévaluation des taux de changes (2022 – 683,3 millions de dollars), partiellement compensés par 637,3 millions de dollars de remboursements nets (2022 – 1 173,3 millions de dollars).

e) Allocations de droits de tirage spéciaux

Les allocations de droits de tirage spéciaux se comportent de la valeur des DTS alloués au Canada par le FMI. Le DTS est une unité monétaire internationale créée par le FMI et allouée aux pays participants à son département des droits de tirage spéciaux. Il représente une dette du Canada, puisque celui-ci peut être appelé à rembourser ces allocations, dans certains cas, en partie ou en entier.

À titre d'élément d'actif, les DTS représentent les droits d'acheter des devises d'autres pays participant au Département des droits de tirage spéciaux du FMI, ainsi que d'effectuer des paiements au FMI. Tous les DTS alloués au Canada par le FMI ont été soit utilisés pour régler les souscriptions au FMI, ou soit avancés au Compte du fonds des changes.

Au 31 mars 2023, les allocations de DTS au Canada sont de 16 554,0 millions de DTS, ce qui s'est traduit en dollars canadiens de 30 097,6 millions de dollars à cette date (2022 – 16 554,0 millions de DTS ou 28 608,7 millions de dollars), soit une augmentation de 1 488,9 millions de dollars au cours de l'année (2022 – 17 944,50 millions de dollars), en raison de la réévaluation des devises (2022 – le FMI a alloué au Canada des DTS de 10 565,9 million d'une valeur de 19 007,1 millions de dollars canadiens, partiellement compensée par une diminution attribuable à la réévaluation des devises de 1 062,6 millions de dollars).

18. Prêts aux sociétés d'État

Les prêts aux sociétés d'État au 31 mars sont présentés dans le tableau suivant.

(en milliers de dollars)			2023	2022
	Valeur nominale	Primes/ (escomptes) non amortis	Valeur comptable	Valeur comptable
Prêts aux sociétés d'État				
Financement agricole Canada (FAC)	40 306 000	(37 735)	40 268 265	37 446 931
Banque de développement du Canada (BDC)	26 865 500	(1 278)	26 864 222	20 071 614
Société canadienne d'hypothèques et de Logement (SCHL)	18 794 064	(1 030)	18 793 034	16 118 225
Total des prêts aux sociétés d'État	85 965 564	(40 043)	85 925 521	73 636 770
			Juste valeur	
Total des prêts aux sociétés d'État			84 205 911	72 026 898

Les taux d'intérêt sur les prêts aux sociétés d'État sont présentés dans le tableau suivant, classés par la durée jusqu'à l'échéance à l'origine (court terme ou long terme) et par type de taux d'intérêt (fixe ou variable).

(en milliers de dollars ou pourcentage annuel, tel qu'indiqué)

	31 mars 2023		31 mars 2022	
	Taux d'intérêt fixe	Taux d'intérêt variable	Taux d'intérêt fixe	Taux d'intérêt variable
Prêts aux sociétés d'État				
Prêts à court terme				
Valeur comptable	2 654 676	19 699 500	2 827 685	14 287 000
Moyenne pondérée des taux d'intérêt	4.03%	4.39%	0.64%	0.38%
Prêts à long terme				
Valeur comptable	49 659 388	13 952 000	40 336 682	16 195 000
Moyenne pondérée des taux d'intérêt	1.84%	4.39%	1.16%	0.38%

La valeur comptable des prêts aux sociétés d'État a changé au cours des exercices terminés les 31 mars, tel qu'il est décrit dans le tableau suivant.

(en milliers de dollars)	Valeur comptable				
	Solde, début de l'exercice	Émission de prêts	Remboursement de prêts	Amortissement des escomptes	Solde, fin de l'exercice
Prêts aux sociétés d'État					
Exercice terminé le 31 mars 2023					
FAC	37 446 931	13 246 498	(10 469 000)	43 835	40 268 264
BDC	20 071 614	37 994 436	(31 202 500)	672	26 864 222
SCHL	16 118 225	11 202 333	(8 538 849)	11 326	18 793 035
	73 636 770	62 443 267	(50 210 349)	55 833	85 925 521
Exercice terminé le 31 mars 2022					
FAC	34 340 093	18 196 916	(15 095 500)	5 422	37 446 931
BDC	18 225 876	29 115 219	(27 270 000)	519	20 071 614
SCHL	13 926 075	13 700 425	(11 508 897)	622	16 118 225
	66 492 044	61 012 560	(53 874 397)	6 563	73 636 770

Les échéances contractuelles de prêts non échus par société d'État, à la valeur nominale, sont les suivantes :

(en milliers de dollars)	Valeur nominale			Total
	FAC	BDC	SCHL	
Prêts aux sociétés d'État				
2024	6 765 500	20 876 500	1 264 008	28 906 008
2025	6 077 500	2 222 000	639 131	8 938 631
2026	5 141 000	1 291 000	3 972 327	10 404 327
2027	4 335 000	567 000	367 012	5 269 012
2028	3 690 000	834 000	398 847	4 922 847
2029 et années suivantes	14 297 000	1 075 000	12 152 739	27 524 739
Total des prêts aux sociétés d'État	40 306 000	26 865 500	18 794 064	85 965 564

19. Autres prêts à recevoir

Les autres prêts à recevoir au 31 mars sont présentés dans le tableau suivant.

(en milliers de dollars)		2023		2022	
	Valeur nominale	Escomptes non amortis	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette	
Autres prêts à recevoir					
Entreprises publiques					
Société immobilière du Canada Limitée (SICL) (a)	269 615	(2 870)	266 745	240 746	
Parc Downsview Inc. (b)	43 000	(14 865)	28 135	27 911	
Total des entreprises publiques	312 615	(17 735)	294 880	268 657	
Administrations provinciales et territoriales					
Arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces (féd-prov) (c)	322 097	(18 950)	303 147	297 250	
Fonds d'investissement pour les projets d'hiver (d)	2 900	-	2 900	2 900	
Offices du développement municipal et prêts aux municipalités (e)	315	-	315	315	
Total des administrations provinciales et territoriales	325 312	(18 950)	306 362	300 465	
Prêts aux gouvernements nationaux (f)	4 880 891	(573 450)	4 307 441	-	
Organisations internationales et autres organisations					
Fonds monétaire international (FMI) – Fonds de fiducie pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FFRPC) (g)	1 290 893	-	1 290 893	1 269 549	
Association internationale de développement (AID) – prêt partenaire concessionnel (h)	777 710	(107 180)	670 530	327 981	
Orphan Well Association (i)	200 000	(15 655)	184 345	182 948	
Société financière internationale (SFI) – Fonds Catalyseur (j)	75 000	-	75 000	75 000	
Banque commerciale du Canada (k)	42 202	-	42 202	42 202	
Fonds pour l'environnement mondial (l)	10 000	-	10 000	10 000	
Total des organisations internationales et autres organisations	2 395 805	(122 835)	2 272 970	1 907 680	
Total des autres prêts à recevoir avant provision pour moins-valeur	7 914 623	(732 970)	7 181 653	2 476 802	
Provision pour moins-valeur	-	(4 372 744)	(4 372 744)	(65 302)	
Total des autres prêts à recevoir	7 914 623	(5 105 714)	2 808 909	2 411 500	

Les monnaies dans lesquelles les autres prêts en cours sont libellés et l'équivalent en dollars canadiens au 31 mars 2023 sont présentés dans le tableau suivant.

(en milliers de la monnaie indiquée)	Valeur nominale	
	Monnaie de support	Équivalent, dollars canadiens
Autres prêts à recevoir		
Monnaie de support		
Droits de tirage spéciaux	710 005	1 290 893
Dollars canadiens	5 315 130	5 315 130
Dollars américains	968 222	1 308 600
Total des autres prêts à recevoir	6 993 357	7 914 623

La valeur comptable des autres prêts à recevoir a changé au cours des exercices terminés les 31 mars, tel qu'il est décrit dans les tableaux suivants.

(en milliers de dollars)	Valeur comptable					
	Solde, début de l'exercice	Émission de prêts ¹	Remboursement de prêts	Amortissement des escomptes	Conversion des devises et autres ré-évaluations	Solde, fin de l'exercice
Autres prêts à recevoir						
Exercice terminé le 31 mars 2023						
Entreprises publiques						
SICL (a)	240 746	27 078	(2 290)	1 211	-	266 745
Parc Downsview Inc. (b)	27 911	-	-	224	-	28 135
Total des entreprises publiques	268 657	27 078	(2 290)	1 435	-	294 880
Administrations provinciales et territoriales						
Arrangements fiscaux féd-prov (c)	297 250	35 562	(33 289)	3 624	-	303 147
Fonds d'investissement pour les projets d'hiver (d)	2 900	-	-	-	-	2 900
Offices du développement municipal et prêts aux municipalités (e)	315	-	-	-	-	315
Total des administrations provinciales et territoriales	300 465	35 562	(33 289)	3 624	-	306 362
Prêts aux gouvernements nationaux (f)	-	4 241 000	-	35 550	30 891	4 307 441
Organisations internationales et autres organisations						
FMI – FFRPC (g)	1 269 549	-	(42 943)	-	64 287	1 290 893
AID – prêt partenaire concessionnel (h)	327 981	307 749	-	3 520	31 280	670 530
Orphan Well Association (i)	182 948	-	-	1 397	-	184 345
SFI – Fonds Catalyseur (j)	75 000	-	-	-	-	75 000
Banque commerciale du Canada (k)	42 202	-	-	-	-	42 202
Fonds pour l'environnement mondial (l)	10 000	-	-	-	-	10 000
Total des organisations internationales et autres organisations	1 907 680	307 749	(42 943)	4 917	95 567	2 272 970
Total des autres prêts à recevoir avant provision pour moins-value	2 476 802	4 611 389	(78 522)	45 526	126 458	7 181 653

¹ Les émissions de prêts sont présentées nette des escomptes pour refléter les conditions avantageuses des prêts, le cas échéant, comptabilisés à l'origine. Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2023, des escomptes de 688 millions de dollars ont été comptabilisés pour les prêts À AID (escompte de 79 millions de dollars) et à Ukraine (escompte de 609 millions de dollars).

Autres prêts à recevoir (en milliers de dollars)	Valeur comptable				Conversion des devises et autres ré-évaluati ons	Solde, fin de l'exercice
	Solde, début de l'exercice	Émission de prêts ¹	Rembours e-ment de prêts	Amortisse- ment des escomptes		
Exercice terminé le 31 mars 2022						
Entreprises publiques						
SICL (a)	393 156	-	(153 903)	1 493	-	240 746
Parc Downsview Inc. (b)	27 699	-	-	212	-	27 911
Total des entreprises publiques	420 855	-	(153 903)	1 705	-	268 657
Administrations provinciales et territoriales						
Arrangements fiscaux féd-prov (c)	352 225	-	(60 375)	5 400	-	297 250
Fonds d'investissement pour les projets d'hiver (d)	2 900	-	-	-	-	2 900
Offices du développement municipal et prêts aux municipalités (e)	315	-	-	-	-	315
Total des administrations provinciales et territoriales	355 440	-	(60 375)	5 400	-	300 465
Organisations internationales et autres organisations						
FMI – FFRPC (g)	1 352 101	-	(43 680)	-	(38 872)	1 269 549
AID – prêt partenaire concessionnel (h)	-	327 654	-	1 300	(973)	327 981
Orphan Well Association (i)	181 563	-	-	1 385	-	182 948
SFI – Fonds Catalyseur (j)	75 000	-	-	-	-	75 000
Banque commerciale du Canada (k)	42 202	-	-	-	-	42 202
Fonds pour l'environnement mondial (l)	10 000	-	-	-	-	10 000
Total des organisations internationales et autres organisations	1 660 866	327 654	(43 680)	2 685	(39 845)	1 907 680
Total des autres prêts à recevoir avant provision pour moins-value	2 437 161	327 654	(257 958)	9 790	(39 845)	2 476 802

¹ Les émissions de prêts sont présentées nette des escomptes pour refléter les conditions avantageuses des prêts, le cas échéant, comptabilisés à l'origine. Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2022, un escompte de 33 millions de dollars a été comptabilisé pour le prêt à l'AID.

Entreprises publiques

La Société immobilière du Canada limitée est une société d'État fédérale autofinancée constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. La Société immobilière du Canada CLC limitée et le Parc Downsview Inc. sont deux de leurs filiales actives en propriété exclusive.

a) Société immobilière du Canada CLC limitée

La Société immobilière du Canada CLC limitée a acquis un certain nombre de biens immobiliers du gouvernement en contrepartie de l'émission de billets à ordre, lesquels ne portent pas intérêt et sont remboursables à même le produit de la vente des biens immobiliers pour lesquels ils ont été émis.

b) Parc Downsview Inc.

Le Parc Downsview est un espace vert urbain récréatif unique situé à Toronto, Ontario. Le prêt à Parc Downsview est non productif d'intérêt et est remboursable en totalité le 31 juillet 2050.

Administrations provinciales et territoriales

c) Arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces

Les prêts à recevoir en vertu d'arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces représentent des paiements en trop nets au titre des paiements de transfert aux provinces en vertu des *Lois constitutionnelles de 1867 à 1982*, de la *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces*, et autres autorisations législatives. Ces prêts sont non productifs d'intérêt et seront remboursés en réduisant les paiements de transfert au cours des années subséquentes.

d) Fonds d'investissement pour les projets d'hiver

Des prêts ont été versés aux provinces, aux organismes provinciaux et aux municipalités afin d'aider à la création d'emplois. Les prêts portent intérêt à des taux allant de 7,4 % à 9,5 % par année, et sont remboursables soit en versements annuels sur des périodes de 5 à 20 ans, soit à l'échéance.

e) Offices du développement municipal et prêts aux municipalités

Les prêts ont été versés aux provinces et aux municipalités, afin d'élargir ou d'accélérer les programmes d'immobilisations des municipalités. Les prêts portent intérêt à des taux allant de 5,25 % à 5,38 % par année, et ils sont remboursables sous forme de versements annuels ou semestriels sur des périodes de 15 à 50 ans.

Gouvernements nationaux

f) Prêts aux gouvernements nationaux

Le Canada a consenti des prêts de 4,85 milliards de dollars à l'Ukraine en vertu de la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes* et des divers décrets en conseil. Sur ce montant, 4,35 milliards de dollars ont été fournis au moyen d'un nouveau compte administré pour l'Ukraine au Fonds monétaire international, et 0,5 milliard de dollars ont été fournis sous forme de prêts bilatéraux directs.

Les prêts ont été consentis soit à des taux d'intérêts commerciaux de références (TICR) ou à des taux préférentiels et ont des périodes de remboursement variant de 5 à 10 ans.

Organisations internationales et autres organisations

g) Fonds monétaire international – Fonds de fiducie pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance

Le Canada a accordé des prêts libellés en DTS et consentis au fonds de fiducie pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FFRPC) du Fonds monétaire international afin de fournir une aide aux pays admissibles à faible revenu, tel qu'autorisé par la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*, et diverses lois de crédits. L'autorisation totale du prêt conformément à la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes* a été établie par le gouverneur en conseil à 2,0 milliards de DTS.

h) Association internationale de développement (AID) – prêt partenaire concessionnel

Dans le cadre de la dix-neuvième reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement (AID), le Canada a accordé un prêt de 575,4 millions de dollars américains à l'AID en vertu du programme de prêts aux partenaires concessionnels de l'AID.

Le prêt porte intérêt au taux de 1,2 % par an. Le principal du prêt est remboursable en quarante versements semestriels égaux commençant en 2027 et se terminant en 2047. À la demande du Canada et avec l'accord de l'AID, le prêt peut être converti en dollars canadiens, ce qui entraînerait une modification du taux d'intérêt et exigerait le paiement par le Canada de frais de transaction et le remboursement à l'AID de tous frais, coûts ou pertes encourus par l'AID.

i) Orphan Well Association

Le Canada a versé une contribution remboursable sans condition de 200 millions de dollars à l'Alberta Oil and Gas Orphan Abandonment and Reclamation Association Canada (l'Orphan Well Association) pour appuyer les efforts de l'Association visant à nettoyer les propriétés pétrolières et gazières. La contribution est non productive d'intérêt et est remboursable en 16 versements trimestriels égaux de 2032 à 2035. Le remboursement anticipé est autorisé.

j) Société financière internationale - Fonds catalyseur

Le Canada a accordé l'aide financière au Fonds catalyseur de la Société financière internationale, telles qu'autorisées par la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*, et diverses lois de crédits. Le Fonds catalyseur soutient l'engagement du secteur privé envers les activités d'atténuation et d'adaptation liées au changement climatique en concluant des accords commerciaux de financement à des conditions de faveur.

k) Banque commerciale du Canada (BCC)

Le Canada a fourni une aide financière à l'égard de la BCC, comme le prévoit la *Loi sur l'aide financière aux banques commerciales canadiennes*. Les montants déclarés comme autres prêts en cours représentent la participation du gouvernement au portefeuille de prêts qui a été acheté à la BCC et l'achat d'obligations en circulation auprès des détenteurs existants.

l) Fonds pour l'environnement mondial (FEM)

Le Canada fournit du financement environnemental dans les pays en développement touchant les domaines de l'ozone, de la biodiversité des changements climatiques et des eaux internationales, tel qu'autorisé par la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*, et diverses lois de crédits. Les avances au Fonds pour l'environnement mondial (FEM) sont faites sous forme d'effets à vue non négociables, ne portent pas d'intérêt et sont encaissées ultérieurement.

20. Investissements et souscriptions au capital-actions

Les investissements et les souscriptions au capital-actions au 31 mars sont présentés dans le tableau suivant.

(en milliers de dollars)			2023	2022
	Valeur nominale	Provision pour moins-value	Valeur comptable	Valeur comptable
Investissements et souscriptions au capital-actions				
Association internationale de développement (AID)	14 696 934	(14 696 934)	-	-
Banque internationale pour la reconstruction et le Développement (BIRD)	805 062	(805 062)	-	-
Société financière internationale (SFI)	325 644	(325 644)	-	-
Banque européenne pour la reconstruction et le Développement (BERD)	278 549	(278 549)	-	-
Banque asiatique d'investissement pour les Infrastructures (BAII)	257 200	(257 200)	-	-
Agence multilatérale de garantie des Investissements (AMGI)	13 827	(13 827)	-	-
Total des investissements et souscriptions au capital-actions	16 377 216	(16 377 216)	-	-

Les variations de la valeur comptable des investissements et des souscriptions au capital-actions sont les suivantes :

(en milliers de dollars)	Valeur comptable, début de l'exercice	Achats	Provision pour moins-value	Valeur comptable, fin de l'exercice
Investissements et les souscriptions au capital-actions				
L'exercice terminé le 31 mars 2023				
AID	-	911 436	(911 436)	-
Total de l'exercice terminé le 31 mars 2023	-	911 436	(911 436)	-
L'exercice terminé le 31 mars 2022				
AID	-	423 240	(423 240)	-
SFI	-	220 843	(220 843)	-
Total de l'exercice terminé le 31 mars 2022	-	644 083	(644 083)	-

Certaines des souscriptions au capital-actions du Canada comportent à la fois une partie apport et une partie qui est rachetable, comme résumé dans le tableau suivant. Seulement si certaines circonstances se présentent à l'avenir, comme l'incapacité de l'entité émettrice de respecter autrement ses obligations financières, le ministère serait tenu de payer pour une partie ou la totalité du capital-actions rachetable.

(en milliers de la monnaie indiquée)	2023			2022			
	Apport	Exigible	Total	Apport	Exigible	Total	
Souscriptions au capital-actions							
AID	CAD	14 696 934	-	14 696 934	13 785 498	-	13 785 498
BIRD	USD	619 498	7 879 841	8 499 339	619 498	7 879 841	8 499 339
SFI							
Contributions en espèces globales	USD	257 280	-	257 280	257 280	-	257 280
Capital d'apport désigné	USD	538 857	-	538 857	538 857	-	538 857
Total de la SFI	USD	796 137	-	796 137	796 137	-	796 137
BERD	EUR	212 850	807 640	1 020 490	212 850	807 640	1 020 490
BAII	USD	199 100	796 300	995 400	199 100	796 300	995 400
AMGI	USD	10 732	45 802	56 534	10 732	45 802	56 534

Association internationale de développement (AID)

Les contributions et souscriptions du Canada au capital-actions de l'AID (qui fait partie du Groupe de la Banque mondiale) sont autorisés par la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*, et diverses lois de crédits. Les contributions et souscriptions à l'AID, servent à prêter des fonds aux pays en développement les plus démunis, aux fins de développement, selon des termes très favorables.

Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD)

Les souscriptions du Canada au capital-actions de la BIRD (qui fait partie du Groupe de la Banque mondiale) sont autorisées par la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*, et diverses lois de crédits. La BIRD fournit des prêts, des garanties, des produits de gestion des risques et des services consultatifs aux pays à revenu intermédiaire et à faible revenu solvables, et coordonne également les réponses aux défis régionaux et mondiaux.

Société financière internationale (SFI)

Les souscriptions du Canada au capital-actions de la SFI (qui fait partie du Groupe de la Banque mondiale) sont autorisées par la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*, et diverses lois de crédits. La SFI s'emploie à promouvoir le développement économique en encourageant la croissance des entreprises privées productives, en particulier dans les régions moins développées.

Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD)

Les souscriptions du Canada au capital-actions de la BERD sont autorisées par la *Loi sur l'Accord portant création de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement*, et diverses lois de crédits. La BERD finance des projets bien structurés et financièrement robustes de toutes tailles, dans le but de rendre les économies plus compétitives, mieux gouvernées, vertes, inclusives, résilientes et intégrées. Chaque versement à la BERD comprend des espèces et un billet à ordre.

Banque asiatique d'investissement pour les infrastructures (BAII)

Le Canada est membre de la BAII en vertu de la *Loi sur l'accord concernant la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures* et de diverses lois de crédits. La BAII investit dans les infrastructures et d'autres secteurs productifs en Asie et encourage la coopération régionale pour relever les défis du développement. Le Canada a émis un effet à payer à la BAII comme contrepartie pour l'achat du capital.

Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI)

Les souscriptions du Canada au capital-actions de l'AMGI (qui fait partie du Groupe de la Banque mondiale) sont autorisées par la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*, et diverses lois de crédits. L'AMGI fournit une assurance contre les risques politiques et une amélioration du crédit pour des projets dans les pays en développement couvrant toutes les régions du monde.

21. Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Le ministère est principalement exposé au risque de crédit en raison de ses prêts aux sociétés d'État, d'autres prêts à recevoir, des placements détenus dans le Compte du fonds des changes (CFC) et des dérivés. Le ministère est également exposé au risque de crédit en raison de ses garanties de prêts et de ses ententes d'indemnisation du programme d'achats sur le marché monétaire.

Pour les prêts, l'exposition maximale au risque de crédit correspond au montant du principal et des intérêts courus impayés, moins toute provision pour moins-value comptabilisée. Pour les placements détenus dans le CFC, le ministère considère que son exposition maximale au risque de crédit correspond à la valeur comptable des placements détenus. Pour les swaps et les contrats de change à terme, le ministère considère que l'exposition maximale au risque de crédit correspond à la valeur comptable nette positive des contrats, agrégée par contrepartie. Pour les indemnités du programme d'achat de la Banque du Canada, l'exposition maximale au risque de crédit est basé sur les titres détenus par la Banque du Canada au 31 mars 2023 qui sont sujet aux ententes d'indemnisation, et correspond, pour les indemnités du programme d'achat d'obligations (dérivés), au coût après amortissement de la Banque du Canada, et pour les indemnités du programme d'achat du marché monétaire (passifs éventuels), au principal et intérêts courus impayés des titres visés au 31 mars 2023. Le ministère considère que l'exposition maximale au risque de crédit pour les garanties de prêt correspond aux montants totaux garantis, y compris les montants non prélevés assujettis à la garantie.

L'exposition maximale au risque de crédit au 31 mars 2023 est présentée dans le tableau suivant pour les expositions les plus importantes du ministère au risque de crédit.

(en milliers de dollars)	Exposition maximale au risque de crédit	Valeur comptable
Actifs		
Prêts aux sociétés d'État	85 925 521	85 925 521
Autres prêts à recevoir	2 808 906	2 808 906
Total des placements détenus dans le Compte du fonds des changes	107 770 938	107 770 938
Passifs		
Instruments financiers dérivés ¹		
Programmes d'achat d'obligations de la Banque du Canada	270 903 732	26 282 875
Swaps de devises et contrats de change à terme	1 455 259	1 455 259
Passifs éventuels		
Protection de l'assurance hypothécaire	261 211 159	
Garanties d'emprunt		
Banque internationale pour la reconstruction et le développement	159 483	
Banque européenne pour la reconstruction et le développement	53 499	
Programmes d'achat de titres sur les marchés monétaires de la Banque du Canada	-	-
Obligations contractuelles		
Engagements de prêt	2 202 246	-

¹ Les montants présentés dans le tableau ci-dessus pour les dérivés combinent l'exposition maximale au risque de crédit pour les dérivés présentés à l'actif et ceux présentés au passif, par contrepartie.

Prêts aux sociétés d'État

Le ministère considère que le risque de crédit découlant des prêts aux sociétés d'État est minime. Les sociétés d'État auxquelles le ministère a prêté des fonds sont des sociétés d'État fédérales canadiennes dont la cote de crédit à long terme est AAA.

Autres prêts à recevoir

Le ministère a prêté des sommes aux entreprises publiques fédérales canadiennes, aux provinces et territoires, gouvernements nationaux et organisations internationales et autres organisations. Le ministère assume le risque de crédit lié aux autres prêts à recevoir pour soutenir les objectifs de politique diverses du gouvernement du Canada. Les provisions pour moins-value de recouvrabilité sont établies pour refléter ces prêts à leur valeurs recouvrable nette. En évaluant le risque de crédit des autres prêts à recevoir, et en établissant une provision pour moins-value de recouvrabilité, le ministère considère les caractéristiques de la contrepartie et les modalités du prêt. Sur la valeur nominale totale de 7 914,6 millions de dollars en circulation au 31 mars 2023, des escomptes non amortis de 733,0 millions de dollars et des provisions pour moins-value pour recouvrabilité de 4 372,7 millions de dollars ont été comptabilisées.

Placements détenus dans le Compte du fonds des changes

Comme le précise l'Énoncé de politique de placement du gouvernement du Canada régissant le CFC, pour aider à atteindre l'objectif de préservation de la valeur du capital, une entité doit être réputée avoir une cote de crédit de A- ou plus pour être admissible à un placement dans le CFC. Au 31 mars 2023, la majorité des placements du CFC reçoivent une évaluation de AA+ ou plus par des agences de classement externes, tel qu'indiqué dans le tableau suivant. Les évaluations externes sont basées sur la deuxième évaluation la plus élevée parmi celles fournies par Moody's Investors Service, Standard & Poor's (S&P), Fitch Ratings et Dominion Bond Rating Service.

(en milliers de dollars)	Exposition maximale au risque de crédit
Placements détenus dans le Compte du fonds des changes	
Cote de crédit	
AAA	36 100 452
AA+	52 020 332
AA	6 590 798
AA-	3 843 310
A+	332 823
A	8 883 223

Des concentrations de risques de crédit se produisent lorsqu'une proportion importante est investie dans des titres exposés à un risque de crédit présentant des caractéristiques similaires ou à des conditions économiques, politiques ou autres similaires. Le CFC peut détenir des titres à revenu fixe d'États souverains, de banques centrales, d'entités soutenues par le gouvernement et d'organismes supranationales hautement cotés. Le CFC peut également effectuer des dépôts et exécuter d'autres transactions, jusqu'à concurrence des limites prescrites, auprès d'institutions financières commerciales qui répondent aux mêmes critères de classement.

Le tableau suivant présente la concentration du risque de crédit des titres négociables détenus par le CFC au 31 mars 2023, par type d'émetteur et exprimée en fonction de la valeur comptable des titres.

(en milliers de dollars ou pourcentage, tel qu'indiqué)	Valeur comptable									
	USD		Euro		Yen		Livre sterling		Total	
Titres négociables détenues dans le CFC										
États souverains	47 346 190	65 %	4 533 308	29 %	8 883 223	100 %	3 610 501	36 %	64 373 222	60 %
Entités infranationales	3 582 552	5 %	1 205 922	8 %	-	0 %	620 865	6 %	5 409 338	5 %
Organisations supranationales	12 921 716	18 %	5 107 192	32 %	-	0 %	4 346 897	43 %	22 375 805	21 %
Agences implicite	9 223 287	12 %	4 933 844	31 %	-	0 %	1 455 442	15 %	15 612 573	14 %
	73 073 745	100 %	15 780 266	100 %	8 883 223	100 %	10 033 705	100 %	107 770 938	100 %

Ententes d'indemnisation des programmes d'achat de la Banque du Canada

Les cotes de crédit des titres négociables détenues par la Banque du Canada au 31 mars 2023, sujets aux ententes d'indemnisation des programmes d'achat, sont présentées dans le tableau suivant, selon l'exposition maximale connexe au risque de crédit. Les cotes de crédit sont basées sur les cotes publiées par l'agence de notation externe Standard & Poor's et les notations intrinsèques.

(en milliers de dollars)	Exposition maximale au risque de crédit
Ententes d'indemnisation des programmes d'achat de la Banque du Canada	
Cotes de crédit des titres négociables détenues par la Banque du Canada	
Instrument financiers dérivés – ententes d'indemnisation des programmes d'achat d'obligations de la Banque du Canada	
AAA	259 015 103
AA- à AA+	10 472 184
A- à A+	1 355 005
BBB- à BBB+	61 440
Passifs éventuels – ententes d'indemnisation des programmes d'achat de titres sur les marchés monétaires de la Banque du Canada	
	-

Swaps de devises et contrats de change à terme

Afin de gérer le risque de crédit auquel il est exposé, le ministère traite avec des institutions financières ayant une cote de solvabilité acceptable. Le risque de crédit est également géré grâce à des dispositions en garantie dans les accords de swaps de devises et les contrats de change à terme. Le gouvernement du Canada participe à un programme de garantie bilatérale conformément aux accords pris en vertu de l'annexe de soutien du crédit (ASC) pour ses accords de swaps de devises. En vertu des accords conclus en vertu de l'ASC, le ministère et la contrepartie sont tenus de fournir des garanties, sous forme de valeurs mobilières ou d'espèces (dollars canadiens ou américains), selon les modalités des accords, ou lorsque la juste valeur d'un contrat dépasse un seuil minimal. Les garanties offertes au Gouvernement pourraient être liquidées pour atténuer les pertes sur crédit en cas de défaut de la contrepartie.

Le tableau suivant présente les montants notionnels des accords de swap et de contrats de change à terme en fonction des cotes de crédit publiées par Standard & Poor et par profils de crédit intrinsèques à la fin de l'exercice.

(en milliers de dollars)	Montant notionnels	
	2023	2022
Swaps de devises et contrats de change à terme		
Cote de crédit		
A+	36 577 654	27 245 421
A	63 095 995	56 271 248
A-	15 705 454	10 769 067
Total des swaps de devises et contrats de change à terme¹	115 379 103	94 285 736

¹ Les montants notionnels sont exprimés en termes de montants notionnels à payer à l'étranger et convertis en dollars canadiens au 31 mars.

Le tableau ci-dessous présente la garantie offerte par le gouvernement et par les contreparties en vertu d'accords bilatéraux sur l'ASC au 31 mars 2023.

(en milliers de dollars)	Montant nominal		Juste valeur	
	Enregistré par le gouvernement du Canada	Enregistré par les contreparties	Enregistré par le gouvernement du Canada	Enregistré par les contreparties
Espèces	2 400 724	1 043 539	2 400 724	1 043 539
Titres	-	3 292 316	-	3 220 461
Total	2 400 724	4 335 855	2 400 724	4 264 000

Le ministère n'a pas de concentration de risque de crédit avec une institution particulière et ne prévoit pas de perte de contrepartie relativement à ses accords de swaps de devises croisées et de contrats de change à terme.

22. Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risques : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix.

L'autre risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché, autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères. Le ministère est exposé au risque de change en raison des fluctuations des flux de trésorerie libellés en devises, notamment ceux liés aux investissements dans le Compte du fonds des changes, à la dette extérieure, aux prêts aux organismes internationales et les instruments financiers dérivés, y compris les actifs reçus en garantie.

Risque de change du Compte du fonds des changes

Le risque de change du Compte du fonds des changes est géré selon une stratégie consistant à rapprocher la devise des actifs du Compte du fonds des changes et les emprunts en devises connexes du gouvernement. Au 31 mars 2023, l'incidence des variations de taux de change touchant les actifs du Compte du fonds des changes et les emprunts servant à financer ces actifs s'annulent naturellement, n'entraînant aucune incidence marquée sur la dette nette du gouvernement. Les actifs se rapportant au FMI sont seulement partiellement jumelés aux emprunts en devises connexes puisqu'ils sont libellés en DTS; toutefois, les risques de change résiduels liés aux prêts contractés avec le FMI ont été gérés par la conclusion de contrats de change à terme.

La majorité des actifs et des passifs en devises du Compte du fonds des changes du gouvernement sont détenus dans quatre portefeuilles de devises, soit le dollar américain, l'euro, la livre sterling britannique et le yen japonais. Le tableau suivant présente l'incidence nette sur le Compte du fonds des changes et sur la dette libellée en devises, les swaps de devises et les contrats de change à terme connexes d'une appréciation de 1 % du dollar canadien au 31 mars, par rapport au dollar américain, à l'euro, à la livre sterling et au yen japonais.

(en milliers de dollars)	Incidence nette - (perte) gain - d'une hausse de 1 % du dollar canadien par rapport au devises au 31 mars	
	2023	2022
Monnaie étrangère		
Dollar américain	(8 220)	(10 597)
Euro	3 589	146
Livre sterling britannique	(3 486)	(316)
Yen japonais	(814)	(4 323)
Total de la monnaie étrangère	(8 931)	(15 090)

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

L'exposition au risque de taux d'intérêt du ministère découle des fluctuations, résultants des variations des taux d'intérêt du marché, de la juste valeur des ententes d'indemnisation des programmes d'achat d'obligations de la Banque du Canada et les swaps de devise; et aussi découle des flux de trésorerie liés aux éléments qui portent des taux d'intérêt variables, parmi eux certains swaps de devise, prêts aux sociétés d'État, et placements détenues dans le Compte du fonds des changes. Le risque de taux d'intérêt du Compte du fonds des changes est géré selon une stratégie consistant à rapprocher la durée des actifs du Compte du fonds des changes et les emprunts connexes du gouvernement. Les autres actifs et passifs qui sont productifs d'intérêt, portent d'intérêt aux taux fixes. Ces instruments sont exposés au risque de taux d'intérêt alors que leurs justes valeurs soient affectées par des changements de taux d'intérêt; cependant il n'y a aucun impact sur les états financiers parce que ces instruments sont évalués à coût ou au coût après amortissement.

Le tableau ci-dessous montre l'effet d'une augmentation des taux d'intérêt de 100 points de base (pb) au 31 mars 2023.

(en milliers de dollars)	Incidence nette d'une variation de +100 pb des taux d'intérêt
Instruments financiers dérivés¹	
Ententes d'indemnisation des programmes d'achat d'obligations de la Banque du Canada	(359 924)
Swaps de devise	(11 010)
Revenus d'intérêts	
Éléments portant taux d'intérêt variable	
Prêts aux sociétés d'État	14 773
Swaps de devise	(9 976)

¹ L'incidence nette d'une variation des taux d'intérêt de 100 points de base sur les instruments financiers dérivés correspond à l'incidence nette sur la juste valeur des actifs et passifs dérivés au 31 mars 2023, qui serait comptabilisée dans l'État des gains et pertes de réévaluation.

Risque d'inflation

Le ministère est exposé au risque d'inflation par l'intermédiaire de ses obligations à rendement réel, car les paiements d'intérêts et de principal sont rajustés en fonction des variations de l'indice des prix à la consommation (IPC) du Canada. Si l'IPC applicable aux obligations à rendement réel devait augmenter de 5 % au 31 mars 2023, la valeur comptable des obligations à cette date augmenterait de 3 670,5 millions de dollars, le rajustement étant immédiatement comptabilisé comme une charge. Un tel changement augmenterait également les charges d'intérêt annuelles de 75,9 millions de dollar. Une diminution de l'IPC aurait l'effet inverse, en diminuant la valeur comptable des obligations, le rajustement étant immédiatement comptabilisé comme un gain, et en diminuant les charges d'intérêt annuelles.

23. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le ministère éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers.

Pour s'acquitter de ses obligations financières, le ministère peut accéder, avec l'autorisation du Parlement, au Trésor du gouvernement du Canada (le total des fonds publics en dépôt au crédit du receveur général du Canada). Le ministère a également la capacité d'emprunter au nom du gouvernement du Canada pour ses besoins et les besoins du gouvernement en général.

Pouvoirs d'emprunter

Le gouvernement du Canada a accès à de nombreux programmes d'emprunt actifs, y compris ceux du marché canadien et ceux des marchés étrangers. En vertu de la *Loi autorisant certains emprunts* (LACE) et de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP), le Parlement autorise la ministre des Finances à emprunter pour le compte de Sa Majesté du chef du Canada.

Sous réserve d'exceptions limitées, les emprunts contractés par la ministre – ainsi que les sommes empruntées par les sociétés d'État mandataires et les obligations hypothécaires du Canada garanties par la Société canadienne d'hypothèques et de logement – ne peuvent dépasser le montant maximal des emprunts stipulé dans la LACE, qui était de 1 831 000 millions de dollars pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023 (pour la période de 6 mai 2021 au 31 mars 2022 – 1 831 000 millions de dollars; pour la période de 1^{er} avril 2020 au 5 mai 2021 – 1 168 000 millions de dollars).

Stratégie de gestion de la dette et de la liquidité

En collaboration avec la Banque du Canada, le ministère gère la dette non échue et risques connexes. Les objectifs fondamentaux de la gestion de la dette consistent à obtenir un financement stable à faible coût permettant de combler les besoins financiers du gouvernement du Canada et de maintenir le bon fonctionnement du marché de ses titres.

Le risque de liquidité du gouvernement du Canada est géré de façon centralisée. Les niveaux de liquidités globaux du gouvernement sont gérés pour couvrir normalement au moins un mois de flux de trésorerie nets projetés, y compris les paiements de coupons et les besoins de refinancement de la dette. L'exigence d'un Plan de liquidités prudentielles d'un mois est une mesure prospective qui change quotidiennement en raison des soldes de trésorerie réels quotidiens et des nouvelles prévisions de trésorerie.

Le risque de liquidité du gouvernement du Canada fait l'objet d'une gestion centralisée. Le gouvernement détient des actifs financiers liquides prenant la forme de dépôts sur le marché intérieur et de réserves de change pour demeurer en mesure de respecter ses obligations de paiement dans l'éventualité où l'accès normal aux marchés financiers serait perturbé ou retardé. Une partie des actifs financiers liquides du gouvernement est compris de 20 milliards de dollars en encaisse désignés par le gouvernement pour son plan de liquidité prudentielle. De plus, les produits des emprunts étrangers sont détenus dans le Compte du fonds des changes pour fournir la liquidité afin de favoriser un comportement ordonné du dollar canadien sur les marchés des changes.

Analyse des échéances des instruments financiers passifs

Le tableau suivant présente une analyse des échéances des instruments financiers passifs du ministère. Les soldes présentés dans le tableau ne correspondraient pas aux soldes dans l'État de la situation financière parce que le tableau présente les flux de trésorerie sur une base non actualisée.

(en milliers de dollars)	Dans 90 jours suivant le 31 mars 2023					Total
	À vue	De 3 à 12 mois	De 1 à 5 ans	Plus que 5 ans		
Passifs financiers						
Passif-dépôts	1 158 080	-	-	-	-	1 158 080
Créditeurs et charges à payer	2 595 227	207 396	9 576	-	-	2 812 199
Effets à payer à des organisations internationales	90 568	-	-	-	-	90 568
Dette échue	720 171	-	-	-	-	720 171
Dette non échue	-	154 946 885	220 629 151	475 416 834	590 425 916	1 441 418 786
Instruments financiers dérivés ¹	-	8 782 389	8 174 315	41 900 956	70 408 249	129 265 909
Obligation au titre de l'annuité à long terme	-	-	144 250	776 007	905 181	1 825 438
Total des passifs financiers	4 564 046	163 936 670	228 957 292	518 093 797	661 739 346	1 577 291 151

¹ Les échéances des flux de trésoreries non actualisés des créances dérivées consistent en : 8 242 millions de dollars dans les 90 jours, 7 546 millions de dollars dans les 3 à 12 mois, 42 020 millions de dollars dans 1 à 5 ans et 67 505 millions de dollars dans plus de 5 ans, pour un total de 125 313 millions de dollars.

24. Immobilisations corporelles

L'évolution des immobilisations corporelles au cours de l'année 2023 est présentée dans le tableau suivant.

(en milliers de dollars)	Équipements informatiques	Logiciels informatiques	Améliorations locatives	Machinerie et équipement	Véhicules	Total
Coût						
Solde, 31 mars 2022	3 634	63	11 565	2 747	45	18 054
Acquisitions	63	-	-	-	-	63
Aliénations et Radiations	-	-	-	-	(45)	(45)
Solde, 31 mars 2023	3 697	63	11 565	2 747	-	18 072
Amortissement cumulé						
Solde, 31 mars 2022	3 250	63	3 534	2 129	8	8 984
Amortissement	168	-	463	262	8	901
Aliénations et Radiations	-	-	-	-	(16)	(16)
Solde, 31 mars 2023	3 418	63	3 997	2 391	-	9 869
Valeur comptable nette						
Solde, 31 mars 2022	384	-	8 031	618	37	9 070
Changement net	(105)	-	(463)	(262)	(37)	(867)
Solde, 31 mars 2023	279	-	7 568	356	-	8 203

25. Obligations contractuelles

Les obligations contractuelles sont des obligations financières du gouvernement envers d'autres parties qui deviendront des charges lorsque les modalités de ces contrats ou accords pour l'acquisition de biens et de services ou le versement des paiements de transfert seront respectées. Les paiements prévus en vertu des obligations contractuelles importantes qui peuvent être raisonnablement estimés sont résumés par année de paiement comme suit :

(en milliers de dollars)	2024	2025	2026	2027	2028	2029 et années suivantes	Total
Paievements de transfert							
Association international de développement	518 066	517 596	66 970	81 760	83 340	531 530	1 799 262
Fonds africain de développement	20 673	20 855	22 165	22 066	21 922	295 303	402 984
Total des obligations contractuelles	538 739	538 451	89 135	103 826	105 262	826 833	2 202 246

26. Passifs éventuels

Les éléments de passif éventuel surviennent dans le cours normal des activités, et leur dénouement est inconnu. Il existe trois catégories de passif éventuel :

a) Capital sujet à appel

Le ministère détient du capital sujet à appel dans certaines organisations internationales. En cas d'appel de capitaux, dont la probabilité est faible, des paiements à ces organisations seraient exigés. Le capital exigible au 31 mars est présenté dans le tableau suivant.

(en milliers de dollars)	2023	2022
Banque internationale pour la reconstruction et le développement	10 650 000	9 850 984
Banque européenne pour la reconstruction et le développement	1 183 782	1 117 016
Banque asiatique d'investissement pour les infrastructures	1 076 239	995 494
Agence multilatérale de garantie des investissements	61 904	57 260
Total capital sujet à appel	12 971 925	12 020 754

b) Garanties d'emprunt

Assurance hypothécaire

La *Loi sur la protection de l'assurance hypothécaire résidentielle* (LPAHR) qui est entrée en vigueur le 1er janvier 2013, autorise le ministre des Finances à fournir une protection à l'égard de certains contrats d'assurance hypothécaire rédigés par des assureurs hypothécaires agréés. Au 31 mars 2023 il y a deux assureurs hypothécaires agréés en vertu de la LPAHR, soit la Compagnie d'assurance d'hypothèques Sagen Canada (auparavant la Compagnie d'assurance d'hypothèques Genworth Financial Canada) et la Société d'assurance hypothécaire Canada Guaranty.

En vertu de la LPAHR, un paiement relatif à cette garantie ne serait effectué que si une ordonnance de mise en liquidation était rendue à l'égard d'un assureur hypothécaire agréé ayant rédigé un contrat d'assurance garanti en vertu de la LPAHR. Dans ce cas, le ministre honorerait les réclamations du prêteur pour des assurances hypothécaires en souffrance, sous réserve de (a) tout produit que le bénéficiaire a reçu au titre du bien sous-jacent ou de la liquidation de l'assureur; et (b) une franchise de 10 % du montant initial du principal du prêt hypothécaire assuré.

Au 31 mars 2023, le montant total du solde impayé du principal des prêts qui sont garantis en vertu de la LPAHR est évalué à 297,0 milliards de dollars (2022 – 292,6 milliards de dollars). Tout paiement fait par le ministre est assujéti à une franchise équivalant à 10 % du montant initial du principal de ces prêts, ou 35,8 milliards de dollars (2022 – 34,9 milliards de dollars). Aucune provision n'a été établie dans ces comptes pour des paiements aux termes de la garantie.

Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD)

En 2017, conformément au paragraphe 8.3(1) de la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*, le ministre des Finances, par décret, a autorisé une garantie partielle sur prêt de l'ordre de 118 millions de dollars américains à la BIRD à l'égard d'un prêt de 1 443,8 millions de dollars américains conclu entre la BIRD et la République d'Iraq. Sous cette garantie, le ministère ferait un paiement à la BIRD advenant que la République d'Iraq soit plus de six mois en retard pour le paiement de l'intérêt prévu ou pour le paiement principal à la BIRD. Le ministère aura seulement à payer une part prorata du remboursement du prêt qui est en retard, s'élevant jusqu'à un montant total de 118 millions de dollars américains (159,5 millions de dollars canadiens convertis selon le taux de change au 31 mars 2023).

Dans le cas où une portion de la garantie est appelée, le Canada recevra une demande de la BIRD contre la République d'Iraq et pourra engager un processus de réclamation. Au 31 mars 2023, aucune perte n'est anticipée à l'égard de cette garantie et aucune disposition n'a été entreprise (2022 – aucune perte anticipée).

Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD)

En octobre 2022, en vertu du paragraphe 8.3(3)(b) de la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*, la ministre des Finances, par décret, a fourni une garantie partielle sur prêt de l'ordre de 36,5 millions d'euros à la BERD dans le cadre de la facilité de crédit de 300 millions d'euros de la BERD à Naftogaz, la société d'État pétrolière et gazière publique ukrainienne. La facilité de crédit sujet porte la garantie souveraine d'Ukraine. Aux termes de l'accord de garantie, le gouvernement du Canada a garanti une part au prorata de tout montant impayé par l'emprunteur (intérêts et principal), jusqu'à un montant global fixe de 36,5 millions d'euros (53,5 millions de dollars canadiens convertis selon le taux de change au 31 mars 2023).

Le prêt garanti est structuré comme un crédit renouvelable, avec des demandes de prélèvement autorisées dans les mois d'avril à novembre de 2022 et 2023. Remboursement des prélèvements pris en 2022 et 2023 sont dues en février et mars 2023 et 2024, respectivement, par tranches de remboursement de 50 % chaque mois. Le prêt porte un taux d'intérêt variable basé sur le marché dans une devise unique, venant à échéance en avril 2024. Au 31 mars 2023, aucune perte n'est anticipée à l'égard de cette garantie et aucune disposition n'a été entreprise.

c) Ententes d'indemnisation des programmes d'achat de titres sur les marchés monétaires de la Banque du Canada

En plus des ententes d'indemnisation du programme d'achat d'obligations comptabilisées en tant dérivés, le ministère et la Banque du Canada ont conclu des ententes d'indemnisation pour le Programme d'achat de titres provinciaux sur les marchés monétaires et le Programme de papier commercial de la Banque (programmes d'achat de titres sur les marchés monétaires). Ces programmes d'achat d'obligations ont été mis en place par la Banque du Canada afin de soutenir la liquidité et le bon fonctionnement des marchés de la dette pendant la pandémie de COVID-19. La Banque du Canada a cessé durant 2021 d'effectuer d'autres achats dans le cadre du Programme d'achat de titres provinciaux sur les marchés monétaires, et a mis fin au Programme d'achat de papier commercial à compter du 2 avril 2021. Les programmes peuvent être redémarrés par la Banque du Canada au besoin.

Dans le cadre des ententes sur les programmes d'achat sur les marchés monétaires, le ministère a indemnisé la Banque du Canada pour les pertes qu'elle a subies sur les titres sur le marché monétaire qui n'ont pas été payés intégralement par les émetteurs. Le ministère n'est pas tenu de payer les pertes subies ou n'a pas droit aux gains réalisés par la Banque du Canada sur l'aliénation de titres dans le cadre des programmes d'achat sur le marché monétaire. Aucune contrepartie n'a été versée par l'une ou l'autre des parties lors de la conclusion des ententes.

Il n'y a aucun titre détenue par la Banque du Canada dans le cadre des programmes d'achat sur les marchés monétaires au 31 mars 2023 (2022 – néant). En 2023, le ministère n'a pas payé de pertes dans le cadre des ententes d'indemnisation des programmes d'achat sur le marché monétaire (2022 - néant).

27. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, le ministère s'apparente à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Les apparentés comprennent également les personnes qui sont membres du principal personnel de gestion ou des membres de la proche famille de ces personnes et les entités contrôlées par un membre du principal personnel de gestion ou d'un membre de la proche famille de cette personne ou sous le contrôle commun d'une telle personne.

Le ministère conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales. Le ministère reçoit également gratuitement des services communs d'autres ministères, comme il est indiqué ci-dessous.

a) Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères

Les services reçus gratuitement d'autres ministères ont été comptabilisés comme charges dans l'état des résultats et dans l'état de situation financière nette du ministère comme suit :

(en milliers de dollars)	2023	2022
Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères		
Logement	16 923	16 576
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires	9 618	8 947
Services juridiques	2 077	2 024
Total des services communs fournis gratuitement par d'autres ministères	28 618	27 547

Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficacité et l'efficacités de la prestation des programmes auprès du public. Le gouvernement fait donc appel, dans certain cas, à des organismes centraux et à des organismes de services communs, de sorte qu'un seul ministère fournisse gratuitement des services aux autres ministères et organismes. Les coûts de ces services, comme les services de paye et d'émission des chèques offerts par Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) et les services d'audit offerts par le Bureau du vérificateur général, ne sont pas inclus dans l'état des résultats et dans l'état de la situation financière nette du ministère.

b) Autres transactions entre apparentés

D'autres transactions avec des parties liées sont résumées dans le tableau suivant :

(en milliers de dollars)	2023	2022
Charges - autres ministères et organismes		
Intérêts sur les régimes de retraite et autres comptes	5 009 372	5 102 756
Contributions aux régimes d'avantages sociaux	14 314	13 310
Services professionnels et spéciaux	9 998	6 747
Information	370	478
Réparation et entretien	319	167
Location	231	269
Autres charges	283	1 015
Salaires et traitements (recouvrements)	(1 676)	(1 997)
Total des charges - autres ministères et organismes	5 033 211	5 122 745
Revenus - autres ministères et organismes	450	46

28. Information sectorielle

Les segments du ministère comprennent sa responsabilité essentielle de la Politique économique et financière et les fonctions des Services internes qui appuient cette responsabilité. L'information sectorielle est fondée sur les mêmes conventions comptables décrites dans le Sommaire des principales conventions comptables (note 2). Le tableau suivant présente les charges engagées et les revenus générés pour les principales responsabilités, par principal objet de charge et par principal type de revenus.

(en milliers de dollars)	Politiques économique et budgétaire	Services internes	Total	
			2023	2022
Charges				
Paiements de transfert				
Provinces et territoires (a)	82 825 537	-	82 825 537	80 618 812
Organisations internationales	1 811 589	-	1 811 589	559 373
Gouvernements nationaux	4 307 441	-	4 307 441	221 043
Organismes et institutions sans but lucratif	(1 500)	-	(1 500)	4 251
Total des paiements de transfert	88 943 067	-	88 943 067	81 403 479
Intérêts et autres frais				
Intérêts sur la dette non échue (b)	25 984 351	-	25 984 351	17 846 221
Intérêts sur les régimes de retraite et les autres comptes (c)	5 597 930	-	5 597 930	5 122 311
Intérêts et autres frais	6 042	-	6 042	19 439
Total des intérêts et autres frais	31 588 323	-	31 588 323	22 987 971
Charges de fonctionnement (d)	93 519	86 495	180 014	163 573
Autres paiements aux provinces et aux territoires	191 586	-	191 586	-
Coût des pièces de monnaie canadienne vendues	87 976	-	87 976	77 241
Autres charges	1	(49)	(48)	124
Total des charges	120 904 472	86 446	120 990 198	104 632 388
Revenus				
Revenus de placements				
Compte du fonds des changes – revenus nets	835 923	-	835 923	709 321
Prêts aux sociétés d'État – intérêts	1 646 553	-	1 646 553	525 254
Autre intérêt	187 778	-	187 778	15 925
Total des revenus de placement	2 670 254	-	2 670 254	1 250 500
Intérêts sur les dépôts bancaires	416 675	-	416 675	271 510
Frais pour risque courus	126 447	-	126 447	147 387
Ventes de pièces de monnaie canadienne	123 565	-	123 565	141 318
Gain net de change	544 182	(8)	544 174	124 579
Chèques non réclamés et autres	79 613	25	79 638	88 234
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	(3 960 736)	8	(3 960 728)	(2 023 509)
Total des revenus	-	25	25	19
Coût net des activités	120 904 472	86 421	120 990 893	104 632 369

a) Paiements de transfert aux provinces et aux territoires

Les paiements de transfert aux provinces et aux territoires sont versés conformément à la *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces*, à la *Loi d'exécution du budget* et à d'autres autorisations législatives. Les paiements de transfert aux provinces et territoires sont présentés dans le tableau suivant.

(en milliers de dollars)	2023	2022
Transfert canadien en matière de santé	45 140 657	43 132 955
La péréquation fiscale	22 544 994	20 955 226
Transfert canadien en matière de programmes sociaux	15 938 157	15 473 939
Abattement du Québec	(7 409 645)	(6 256 531)
Financement des territoires	4 522 785	4 379 879
Transferts liés à la pandémie de COVID-19		
Soutien au système de soins de santé par l'entremise de Santé Canada		
Transfert ¹	2 000 000	2 000 000
Soutien au transport en commun et de logement	-	750 000
Fonds pour une rentrée scolaire sécuritaire	-	100 000
Total des transferts liés à la pandémie de COVID-19	2 000 000	2 850 000
Subventions statutaires	42 639	42 639
Annuité à long terme		
Charges d'intérêts	39 950	40 705
Ajustement à l'obligation du ministère	(24 000)	-
Total du passif de l'annuité à long terme	15 950	40 705
Total des paiements de transfert aux provinces et aux territoires	82 825 537	80 618 812

¹ Les paiements de transfert liés à la pandémie de COVID-19 à l'appui du système de soins de santé ont été effectués au moyen de suppléments au Transfert canadien en matière de santé et s'ajoutent aux montants déclarés pour le Transfert canadien en matière de santé régulier.

b) Intérêts sur la dette non échue

Les intérêts sur la dette non échue comprennent les intérêts imputés, l'amortissement des escomptes et des primes sur l'emprunt et l'intérêt net sur les accords de swaps de devises et de taux d'intérêt. Les intérêts sur la dette non échue par catégorie de dette sont présentés dans le tableau suivant.

(en milliers de dollars)	2023	2022
Intérêts sur la dette intérieure		
Bons du Trésor	4 534 320	469 760
Obligations négociables		
Obligations négociables (à taux nominal fixe)	16 064 484	12 810 682
Obligations à rendement réel		
Charges d'intérêts	1 360 125	1 561 712
Ajustement pour l'application des indices des prix à la consommation (IPC)	4 007 889	3 347 183
Total des obligations à rendement réel	5 368 014	4 908 895
Total des obligations négociables	21 432 498	17 719 577
Titres sur le marché de détail	-	1 293
Total des intérêts sur la dette intérieure	25 966 818	18 190 630
Intérêts sur la dette extérieure		
Bons du Canada	61 824	2 542
Obligations négociables	286 742	254 215
Bons à moyen terme négociables	-	40
Total des intérêts sur la dette extérieure	348 566	256 797
Intérêts nets sur les swaps de devise	(331 033)	(601 206)
Total des intérêts sur la dette non échue	25 984 351	17 846 221

c) Intérêts sur les régimes de retraite et autres comptes

Le ministère finance les intérêts sur les comptes à fins déterminées portant intérêts créés par tous les ministères et organismes du gouvernement, y compris les comptes de pension de retraite et les comptes de conventions de retraite créés au profit des fonctionnaires et des membres de la Gendarmerie royale du Canada et des Forces canadiennes, le compte du Régime de pensions du Canada et les autres comptes.

Les intérêts sur les régimes de retraite et autres comptes sont présentés dans le tableau suivant.

(en milliers de dollars)	2023	2022
Intérêts sur les régimes de retraite et autres comptes		
Comptes de pension de retraite	4 746 355	4 860 517
Autres comptes à fins déterminées	177 944	160 678
Comptes de convention de retraite	77 048	80 781
Allocations de droits de tirages spéciaux	585 575	19 378
Compte du Régime de pensions du Canada	11 008	957
Total des intérêts sur les régimes de retraite et autres comptes	5 597 930	5 122 311

d) Charges de fonctionnement

Le tableau suivant donne le détail des charges de fonctionnement par catégorie :

(en milliers de dollars)	2023	2022
Charges de fonctionnement		
Salaires et traitements	109 029	96 836
Contributions aux régimes d'avantages sociaux	23 932	22 257
Logement	16 923	16 576
Services professionnels et spéciaux	17 943	12 221
Services d'information		
Publicité liée à la COVID-19	603	9 335
Autres services d'information	3 958	1 371
Total des services d'information	4 561	10 706
Location	1 787	1 541
Machinerie et équipement	2 075	1 532
Amortissement des immobilisations corporelles	901	905
Transport et télécommunications	2 427	802
Réparations et entretien	418	199
Autres subventions et paiements	18	(2)
Total des charges de fonctionnement	180 014	163 573

29. Revenus gagnés pour le compte du gouvernement

Les revenus gagnés pour le compte du gouvernement représentent les revenus qui ne sont pas disponibles à être dépensés à nouveau par le gouvernement pour financer d'autres activités ministérielles. Le tableau suivant donne le détail des revenus gagnés pour le compte du gouvernement :

(en milliers de dollars)	2023	2022
Revenus pour le compte du gouvernement		
Compte du fonds des changes - revenus nets	835 923	709 321
Emprunts des sociétés d'État - intérêt	1 646 553	525 254
Intérêts sur les dépôts bancaires	416 675	271 510
Frais pour risque courus	126 447	147 387
Ventes de pièces de monnaie canadienne	123 565	141 318
Gain net de change	544 174	124 579
Chèques non réclamés et autres	79 613	88 215
Autre intérêt	187 778	15 925
Total des revenus pour le compte du gouvernement	3 960 728	2 023 509

30. Informations comparatives

Les chiffres correspondants de l'exercice précédent ont été reclassés au besoin afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice en cours.

Ministère des Finances Canada

Annexe à la Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers pour le ministère des Finances du Canada pour l'exercice financier 2022-23 (non audité)

1. INTRODUCTION

Le présent document contient des renseignements sommaires sur les mesures prises par le ministère des Finances du Canada (le ministère) pour maintenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF), ainsi que des renseignements sur la gestion du contrôle interne, les résultats d'évaluation et les plans d'action connexes.

Les renseignements détaillés sur les pouvoirs, le mandat et les activités de programme du ministère figurent dans le *Rapport sur les résultats ministériels 2022-23* et le *Plan ministériel 2022-23*.

2. SYSTÈME MINISTÉRIEL DE CONTRÔLE INTERNE EN MATIÈRE DE RAPPORTS FINANCIERS

2.1 Gestion du contrôle interne

Le ministère est doté d'une structure de gouvernance et de reddition de comptes bien établie pour appuyer les efforts d'évaluation et de surveillance de son système de contrôle interne.

Un cadre de contrôle interne ministériel approuvé par le sous-ministre et le dirigeant principal des finances (DPF) est instauré et englobe :

- des structures de responsabilisation organisationnelle relativement à la gestion du contrôle interne en vue d'appuyer une saine gestion financière, y compris des rôles et responsabilités clairs pour les employés dans leurs secteurs de responsabilité pour la gestion du contrôle;
- la communication et la formation continue concernant les exigences législatives, et les politiques et les procédures visant à assurer une saine gestion financière et des contrôles financiers;
- une section spéciale relevant du DPF chargée de la surveillance du CIRF, dont l'objectif principal consiste à conserver des documents à l'appui des processus opérationnels et des éléments de risque et de contrôle connexes;
- un plan d'audit interne axé sur le risque, qui couvre aussi les audits prévus à l'égard des processus opérationnels évalués dans le cadre de la *Politique sur le contrôle interne*;
- un Bureau des valeurs et de l'éthique fournissant des services et des conseils sur les questions liées aux valeurs et à l'éthique, et discutant des dilemmes éthiques conformément au *Code de valeurs et d'éthique de la fonction publique* et à la *Politique sur les conflits d'intérêts et l'après-mandat*. De plus, le *Code de conduite du ministère des Finances* sensibilise les employés à l'importance d'éviter ou, s'il y a lieu, de régler les conflits d'intérêts entre leurs fonctions officielles et leurs intérêts personnels. L'obligation de présenter annuellement des renseignements est un aspect important du code;
- un *agent de protection des divulgateurs*, relevant du Bureau des valeurs et de l'éthique, afin de faciliter la divulgation d'actes répréhensibles en application de la *Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles*;

- des moyens de surveillance et des mises à jour régulières sur la gestion du contrôle interne en plus de rapports sur les résultats et de plans d'action à l'intention du comité ministériel d'audit (CMA) et de la haute direction;
- des conseils fournis par le CMA à l'attention du sous-ministre sur le caractère satisfaisant et le fonctionnement des cadres et des processus de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance du ministère.

2.2 Ententes de services ayant trait aux états financiers

Le ministère compte sur d'autres organismes pour le traitement de certaines transactions comptabilisées dans ses états financiers.

Ententes communes :

- Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) administre les systèmes centraux qui appuient les activités liées aux transactions financières (Système normalisé des paiements [SNP], Système bancaire du gouvernement [SBG] et Système central de gestion des rapports financiers [SCGRF]), le paiement et le traitement des salaires et l'achat de biens et de services conformément à la délégation de pouvoir du Ministère.
- Le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT) fournit au ministère les renseignements sur l'assurance de la fonction publique et administre de façon centralisée le paiement de la part de l'employeur des cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés prévus par la loi.
- Le ministère de la Justice fournit des services juridiques au ministère.
- Services partagés Canada (SPC) fournit des services d'infrastructure de technologie de l'information (TI). À compter de janvier 2020, le système financier SAP est migré vers un environnement infonuagique, qui est hébergé au SCT et géré par un tiers.

Ententes particulières :

- La Banque du Canada, en sa qualité d'agent financier, est responsable d'assurer la tenue des documents financiers et des comptes de la dette publique et du Compte du fonds de change du Canada. Il s'agit notamment de faire en sorte que tous les systèmes et processus financiers connexes soient conçus et fonctionnent de manière efficace.
- L'Agence du revenu du Canada (ARC) fournit les renseignements financiers utilisés par le ministère pour déterminer les taxes et impôts à recevoir de l'Agence aux termes des accords de perception fiscale, y compris les méthodes de comptabilité d'exercice servant à déterminer les montants à recevoir en fin d'exercice.
- Le SCT fournit des services de gestion financière et des services comptables au titre des charges de fonctionnement, gérés au moyen d'une entente sur les services partagés.

- Le SCT permet au ministère et aux autres ministères de profiter de la plateforme de son système financier SAP, au moyen de laquelle il consigne et déclare les opérations financières. À titre de fournisseur de services, le SCT est chargé d'assurer l'efficacité de la conception et du fonctionnement des contrôles généraux de la TI régissant l'environnement du SAP, y compris les services d'infrastructure du SCT. Le ministère demeure responsable de certains contrôles généraux de la TI régissant l'environnement du SAP, notamment les contrôles d'accès des utilisateurs et la séparation des tâches.

3. RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION MINISTÉRIELLE AU COURS DE L'EXERCICE 2022-23

Les principales conclusions et les ajustements importants requis des activités d'évaluation de l'exercice en cours sont résumés ci-dessous.

Nouveaux contrôles clés ou contrôles clés modifiés de façon importante : Pendant l'année en cours, aucun des contrôles clés modifiés de façon importante dans les processus existants ne nécessitait une réévaluation.

COVID-19

Le Ministère a continué à surveiller les dépenses liées à la COVID-19 en 2022-2023. Au 1^{er} avril 2023, le SCT avait mis fin à ses exigences en matière de rapports et, par conséquent, le Ministère ne suit plus les dépenses liées à la COVID-19.

Surveillance continue des contrôles clés

Le ministère évalue chaque année l'efficacité de la conception et l'efficacité opérationnelle¹ de ses processus opérationnels à haut risque dans le cadre de sa surveillance continue cyclique des contrôles clés. Autrement dit, les contrôles clés sont testés à tour de rôle pour les processus opérationnels à risque moyen et faible.

¹ L'efficacité de la conception renvoie à la question de savoir si des contrôles sont en place, harmonisés et équilibrés avec les risques que l'on vise à atténuer. L'efficacité opérationnelle désigne les tests entrepris visant à déterminer si les contrôles clés ont fonctionné pendant une certaine période. Le test se fait par échantillonnage, au moyen de techniques et de méthodes d'échantillonnage largement reconnues. Dans certains cas, des tests axés sur le jugement sont utilisés dans les domaines qui comportent certains profils de risque.

Le ministère a procédé à une revue structurée de ses processus lors de la dernière année fiscale et a procédé à un échantillonnage de diverses transactions à être testées. Les tests de contrôle ont ainsi permis de vérifier que les contrôles en place étaient efficaces et fonctionnaient tel qu'anticipé lors du processus de préaudit du Bureau du vérificateur général (BVG). L'étendue de l'audit est déterminée selon la fréquence des contrôles effectués ainsi que par les caractéristiques de la population visée. Elle tient aussi compte de l'importance et la fréquence des inexactitudes sur la population testée et est aussi basée sur l'évaluation des risques inhérents, le contrôle des risques et la détection des risques reliés aux procédures analytiques. Le ministère suit les normes de l'industrie quant à la quantité de tests effectués.

Cette année, le ministère n'a pas réalisé une nouvelle évaluation des contrôles au niveau des entités. Puisque la haute direction est la principale source de ces contrôles, le groupe de contrôle interne effectuera une réévaluation des contrôles en 2023-2024.

Le Ministère a terminé la réévaluation des contrôles généraux des TI sous la direction ministérielle et des processus opérationnels suivants :

Secteurs de contrôle clés	Évaluation du niveau de risque aux fins des rapports financiers	Approche en matière d'évaluation	État
Paiements de transfert	Élevé	Efficacité de la conception et efficacité opérationnelle	Terminé comme prévu et aucune mesure corrective n'est requise
Dette intérieure	Élevé	Efficacité de la conception et efficacité opérationnelle	Terminé comme prévu et aucune mesure corrective n'est requise
Emprunts des sociétés d'État	Élevé	Efficacité de la conception et efficacité opérationnelle	Terminé comme prévu et aucune mesure corrective n'est requise
Organismes internationaux	Élevé	Efficacité de la conception et efficacité opérationnelle	Terminé comme prévu et aucune mesure corrective n'est requise
Réserves officielles de liquidités internationales	Élevé	Efficacité de la conception et efficacité opérationnelle	Terminé comme prévu et aucune mesure corrective n'est requise

Secteurs de contrôle clés	Évaluation du niveau de risque aux fins des rapports financiers	Approche en matière d'évaluation	État
Paye et avantages sociaux	Élevé	Efficacité de la conception et efficacité opérationnelle	Terminé comme prévu et aucune mesure corrective n'est requise
Pièces de monnaie canadienne	Moyen	Efficacité de la conception et efficacité opérationnelle	Hors de portée en 2022-2023
Dépenses de fonctionnement	Faible	Efficacité opérationnelle	Terminé comme prévu et aucune mesure corrective n'est requise

D'après les essais, les contrôles clés qui ont été testés ont tous fonctionné comme prévu.

Dépenses de fonctionnement

Depuis 2016, le Ministère utilise des analyses pour évaluer les enregistrements comptables et d'autres données financières afin de détecter les anomalies du point de vue de la conformité ou de l'efficacité des processus à l'aide d'un logiciel d'analyse de données standard de l'industrie. En 2022-2023, nous avons élargi notre démarche analytique en élaborant une analyse pour la paye et les heures supplémentaires (RH à la paye). De plus, nous avons amélioré l'analyse en incluant des données de la base de données des pouvoirs de signature en matière financière et élargi notre examen de la séparation des tâches. L'objectif de l'analyse est de détecter le risque opérationnel et lié à la conformité.

Le tableau suivant résume les domaines des dépenses de fonctionnement qui sont analysés et la fréquence :

Dépenses de fonctionnement	Niveau évalué du risque lié aux rapports financiers	Fréquence
Carte d'achat	Faible	Mensuelle
Marchés de gestion du matériel et avenants	Faible	Trimestrielle
Paye et avantages sociaux (RH à la paye)	Élevé	Semestrielle

En 2022-2023, un contrôle a été ajouté pour les cartes individuelles de voyage (ITDC). L'utilisation de l'ITDC est contrôlée et surveillée par les Services de comptabilité du SCT. Les Services de comptabilité du SCT obtiennent un rapport deux fois par mois, qui fait état des cartes en souffrance du système des voyages du gouvernement. On communique avec les titulaires de carte qui sont nommés dans le rapport, afin d'éviter la suspension automatique de l'ITDC si le paiement n'est pas effectué dans les 60 jours suivant la date d'échéance. Historiquement, le volume des défauts de paiement est très faible.

Ententes de services ayant trait aux états financiers – Contrôles généraux de la TI

Environnement SAP : le fournisseur (SCT) offre un rapport annuel CSAE 3416² préparé par un auditeur externe sur l'état des contrôles internes dans l'environnement SAP partagé. En janvier 2020, le système financier SAP a été mis à niveau et migré vers un environnement infonuagique, et la portée de l'audit a été élargie pour évaluer les contrôles de l'environnement infonuagique. Cet audit est important pour s'assurer que le Ministère peut compter sur le système SAP.

En 2022-2023, le rapport selon la NCMC 3416 a été confirmé sans réserve. Ce résultat est important pour la confiance du Ministère envers le système SAP, à la suite de l'adoption des normes comptables du secteur public sur les instruments financiers, en vigueur depuis le 1^{er} avril 2022.

Au cours de l'exercice 2023-2024, le Ministère et le BVG continueront d'assurer le suivi auprès du SCT compte tenu de l'importance, pour Finances, de continuer à se fier au système SAP.

² La Norme canadienne de missions de certification 3416 (CSAE 3416), Rapport sur les contrôles d'une société de services, donne au ministère l'assurance que le fournisseur de services maintient des contrôles internes efficaces et efficaces en ce qui concerne les rapports financiers, informatifs ou de sécurité. Cet examen, officiellement désigné sous le nom de CICA 5970, est l'équivalent canadien des normes de conformité d'audit de l'American Institute of CPAs (AICPA) SSAE 16.

4. PLAN DE SURVEILLANCE MINISTÉRIEL DES CONTRÔLES CLÉS

4.1 Plan de surveillance pour le prochain exercice et les exercices suivants

Le plan cyclique de surveillance continue des contrôles clés du ministère au cours des trois prochaines années est fondé sur une validation annuelle des processus et des contrôles à risque élevé, tels qu'ils sont présentés dans le tableau suivant :

Secteurs de contrôle clés	Niveau évalué du risque lié aux rapports financiers	2023-24	2024-25	2025-26
Paiements de transfert	Élevé	X	X	X
Dette intérieure	Élevé	X	X	X
Emprunts des sociétés d'État	Élevé	X	X	X
Organismes internationaux	Élevé	X	X	X
Réserves officielles de liquidités internationales	Élevé	X	X	X
Dépenses de fonctionnement	Faible	X	X	X
Pièces de monnaie canadienne	Moyen	-	X	X
Paye et avantages sociaux	Élevé	X	X	X